Nations Unies A/73/424



Distr. générale 12 octobre 2018 Français

Original: anglais

Soixante-treizième session Point 136 de l'ordre du jour Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

> Prévisions budgétaires révisées relatives au système des coordonnateurs résidents au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 72/279, l'Assemblée générale a approuvé les propositions du Secrétaire général tendant à ce que le système des Nations Unies pour le développement soit repositionné autour d'un système des coordonnateurs résidents redynamisé et indépendant. Il s'agit là d'une occasion historique d'orienter le système vers un modèle opérationnel plus intégré qui soit davantage en mesure de contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans des conditions de plus grande responsabilité et impartialité. Pour que les coordonnateurs résidents puissent être les catalyseurs impartiaux et compétents qu'exige le nouveau programme d'action, tous les États Membres doivent s'approprier cette fonction.

Les effectifs de base du système des coordonnateurs résidents seront financés au moyen de contributions extrabudgétaires et sur la base d'un accord de partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

En application de la décision prise par l'Assemblée générale, à l'alinéa b) du paragraphe 10 de sa résolution 72/279, de doubler le montant prévu dans l'accord de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la somme allouée pour contribuer aux coûts du système des coordonnateurs résidents en 2019 sera portée à 77,5 millions de dollars. La part revenant aux entités du Secrétariat de l'ONU au titre de cet accord s'établira à 13,6 millions. Dans le présent rapport, le Secrétaire général invite l'Assemblée à ouvrir un crédit d'un montant de 13,6 millions de dollars sous forme de subvention au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019. Ce montant représente la part revenant à l'Organisation au titre de l'accord pour 2019, en application des dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 10 de la résolution 72/279.



Conformément à l'engagement pris par le Secrétaire général d'assurer la transparence totale du système redynamisé des coordonnateurs résidents, le présent rapport comporte également une annexe présentant des informations détaillées sur le budget du système pour 2019, qui s'élève à 281 millions de dollars et servira notamment à financer 1,141 postes et autres objets de dépense. Lorsque le nouveau système deviendra opérationnel en 2019, le cadre initial de résultats escomptés sera encore développé, en coopération avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre de cette réforme historique.

Table des matières

			- "8							
I.	Con	texte	3							
II.	Nou	veau système des coordonnateurs résidents	3							
III.	Arra	angements administratifs	6							
IV.	Disp	Dispositifs de financement								
V.	Mes	sures que l'Assemblée générale est invitée à prendre	9							
Annexes										
I.		revenant aux entités participantes au titre de l'accord de partage des coûts du Groupe Nations Unies pour le développement durable en 2019	10							
II.		get du fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées du système des coordonnateurs dents	11							
	I.	Vue d'ensemble	11							
		A. Vue d'ensemble des ressources	11							
		B. Contributions volontaires en nature	12							
		C. Autres éléments d'information	13							
	II.	Budget par composante	14							
		A. Direction exécutive et administration	14							
		B. Programme de travail	20							
		C. Appui aux programmes	51							
III.	Org	anigramme et répartition des postes pour 2019	56							

I. Contexte

- 1. Le système des coordonnateurs résidents a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 32/197 en date du 20 décembre 1977. Son rôle a été réaffirmé et progressivement renforcé dans plusieurs résolutions de l'Assemblée et du Conseil économique et social.
- 2. Le système des coordonnateurs résidents est à la base d'un système des Nations Unies pour le développement cohérent, bien coordonné et capable de fournir un appui intégré dans tous les domaines visés par les objectifs de développement durable aux fins de la réalisation des priorités nationales en matière de développement.
- 3. Le système des coordonnateurs résidents assure la coordination des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et appuie les fonds, programmes, institutions spécialisées, départements et bureaux de l'Organisation qui jouent un rôle dans le développement au niveau des pays. L'objectif est de tirer parti des connaissances et des domaines de compétence respectifs des entités du système des Nations Unies pour le développement et d'œuvrer de concert dans toute une gamme de disciplines et d'activités afin de fournir aux pays un appui plus cohérent, efficace et efficient.
- 4. Les coordonnateurs résidents, qui sont les représentants désignés du Secrétaire général pour les activités en matière de développement menées au niveau des pays et qui dirigent les équipes de pays des Nations Unies, constituent la pierre angulaire du système. Quelque 129 coordonnateurs pilotent la planification stratégique et la coordination de 131 équipes de pays en mobilisant les compétences de 18 entités des Nations Unies par pays en moyenne et en fournissant un appui à des entités qui ne sont pas basées dans les pays, notamment les entités et départements du Secrétariat, dont ils mettent également les connaissances à profit.
- Si le système des coordonnateurs résidents a contribué de façon décisive à assurer la cohérence de l'action menée sur le terrain ces quarante dernières années, la mise en œuvre du Programme 2030 a eu pour effet d'accroître sensiblement les exigences qui pèsent sur le système des Nations Unies pour le développement, ce qui nécessite de renforcer considérablement les capacités du système de coordonner la fourniture aux États Membres d'un appui en matière d'élaboration de politiques et de programmation qui soit cohérent, fiable et de haute qualité. À cet égard, dans les successives sur l'examen quadriennal complet des opérationnelles de développement du système des Nations Unies, les États Membres ont redit que les coordonnateurs résidents, agissant de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies et sous la direction des gouvernements, jouaient un rôle indispensable dans la coordination des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement au niveau des pays. En outre, les États n'ont cessé de souligner qu'il fallait doter les coordonnateurs résidents de l'autorité, de l'impartialité, des outils de gestion, de l'expérience et des compétences nécessaires pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leur mission.

II. Nouveau système des coordonnateurs résidents

6. Dans sa résolution 72/279, l'Assemblée générale a décidé de confier au système des Nations Unies pour le développement un mandat de coordination spécial, indépendant, impartial, autonome et axé sur le développement durable en dissociant les fonctions de coordonnateur résident de celles de représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'Assemblée a également approuvé la transformation du Bureau de la coordination des activités de

18-17051 **3/56**

développement en bureau de coordination autonome au sein du Secrétariat, rendant compte au Président du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

- 7. Au niveau mondial, le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable assumera les fonctions de gestion et de supervision du système des coordonnateurs résidents sous la direction d'un sous-secrétaire général. Il regroupera l'ensemble des entités du système des Nations Unies pour le développement afin de promouvoir le changement et l'innovation et d'œuvrer de concert à la réalisation du développement durable. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable travaillera sous la direction de la Vice-Secrétaire générale, en sa qualité de Présidente du Groupe, et suivra les orientations formulées par la viceprésidence du Groupe. Il produira des données concrètes recueillies sur le terrain dans le cadre des activités opérationnelles de développement menées par les Nations Unies pour orienter l'élaboration des politiques et des programmes et la préparation des opérations. Il facilitera en outre l'obtention de résultats communs à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement et s'attachera à promouvoir l'excellence s'agissant de la direction et de la coordination assurées par l'Organisation.
- 8. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable assurera également des services de résolution des problèmes, d'assurance de la qualité, de conseil et de règlement des différends, en coordination étroite avec l'équipe régionale concernée du Groupe et d'autres hauts fonctionnaires du système. Il est prévu que la direction du Bureau préside les évaluations annuelles de la performance des coordonnateurs résidents du Groupe, dont continueront de faire partie les directeurs régionaux des entités du système des Nations Unies pour le développement, en tant que représentants régionaux du Groupe.
- 9. L'appui régulier aux programmes, les orientations générales et l'appui technique destinés aux équipes de pays des Nations Unies, l'assurance de la qualité concernant les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), les instructions permanentes à l'intention des équipes de pays dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » et des initiatives conjointes, ainsi que l'appui à apporter au quotidien aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays, relèveront des bureaux régionaux du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui seront dotés de davantage de ressources et agiront en étroite collaboration avec les équipes régionales du Groupe.
- 10. Un système des coordonnateurs résidents redynamisé et indépendant est un élément central du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Compte tenu du nouveau paradigme dont le Programme 2030 est porteur, le système des Nations Unies pour le développement doit s'orienter vers un modèle opérationnel plus intégré qui soit davantage en mesure de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, dans des conditions de plus grande responsabilité et impartialité. Dans le cadre du nouveau système des coordonnateurs résidents, il conviendra donc de donner plus d'autorité et d'autonomie aux coordonnateurs en prenant les mesures suivantes : a) faire en sorte que les capacités fonctionnelles des organismes, fonds et programmes soient mieux adaptées aux besoins locaux ; b) mieux définir les chaînes de responsabilité hiérarchique s'agissant des résultats collectifs ; c) veiller à ce que des ressources et des financements suffisants soient alloués pour promouvoir l'action à l'échelle du système, grâce notamment à une meilleure coordination des capacités régionales à l'appui des efforts consentis par les pays.
- 11. Au niveau des pays, les coordonnateurs résidents seront nommés représentants du Secrétaire général pour les activités en matière de développement. Ils piloteront l'équipe de pays des Nations Unies, en consultation avec le gouvernement du pays

hôte, pour définir d'un commun accord l'action stratégique devant être engagée par l'ONU compte tenu des priorités nationales. Selon le contexte propre au pays ou à la mission, les coordonnateurs résidents continueront d'être investis d'une deuxième fonction, celle de coordonnateur des opérations humanitaires, et d'une troisième, celle de représentant spécial adjoint du Secrétaire général. Ils s'acquitteront de leur mandat au sein d'un cadre de gestion, de responsabilité et de gouvernance clairement défini.

- 12. Les bureaux des coordonnateurs résidents devront être dotés d'effectifs fonctionnels suffisants pour leur permettre de diriger les équipes de pays des Nations Unies. Les effectifs nécessaires varieront en fonction des besoins et du contexte. Toutefois, les résultats d'un examen axé sur le Programme 2030 et les avis communiqués par les coordonnateurs résidents actuellement en poste montrent que les services organiques de chaque bureau de coordonnateur devront comprendre au moins cinq membres (en moyenne) pour pouvoir s'acquitter des fonctions essentielles nécessaires à une coordination efficace dans le pays. Ces fonctionnaires devront être des spécialistes des domaines suivants : coordination et planification stratégique, économie, suivi et évaluation, communications et partenariats stratégiques. La proportion de fonctionnaires recrutés sur le plan international par rapport à ceux recrutés sur le plan national sera fonction du contexte national, la préférence étant accordée, dans la mesure du possible, aux recrutements sur le plan national.
- 13. Les mesures proposées aux fins du repositionnement du système des coordonnateurs résidents traduisent une volonté d'optimiser les dispositifs actuels, dans la mesure du possible, et de réduire au minimum les coûts supplémentaires. Le système envisagé s'appuiera en grande partie sur les moyens et les ressources de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, y compris la plateforme d'intégration du PNUD. Ce système véritablement redynamisé et capable de contribuer à la réalisation des objectifs ambitieux du Programme 2030, qui se caractérisera par la séparation de la fonction de coordonnateur résident de celle de représentant résident du PNUD et par le renforcement de la capacité d'intégrer davantage l'action des Nations Unies sur le terrain aux niveaux mondial, régional et national, aura un coût de 281 millions de dollars. Le fait que ce montant soit légèrement inférieur à l'estimation initiale communiquée aux États Membres lors des négociations intergouvernementales ayant abouti à l'adoption de la résolution 72/279 (290 millions de dollars), témoigne de l'effort considérable qui a été fait pour déterminer les modalités de travail les plus efficaces et efficientes dans le cadre du nouveau système des coordonnateurs résidents.
- 14. Sur ce budget de 281 millions de dollars, 35 millions seront destinés aux activités de coordination et répartis entre les bureaux des coordonnateurs résidents de 131 pays et les 5 équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, afin de catalyser les efforts déployés au niveau national en faveur des initiatives prioritaires. Cette allocation budgétaire permettra aux coordonnateurs de promouvoir la collaboration et d'appuyer les activités conjointes, telles que l'élaboration des PNUAD. Elle leur permettra en particulier d'appuyer les activités conjointes dans les domaines de l'évaluation et de l'analyse, de la collecte des données, de l'élaboration des programmes, de la planification, de l'innovation, de la communication et de la sensibilisation, ainsi que le suivi systématique des résultats des PNUAD et l'établissement des rapports y relatifs, notamment au moyen d'évaluations à mi-parcours et en fin de cycle. Parmi les autres activités connexes auxquelles ces ressources devront être destinées figurent la consultation et l'organisation des comités directeurs conjoints gouvernement/ONU, les voyages effectués par les coordonnateurs résidents et le personnel de leur bureau à l'appui des activités conjointes, les manifestations relatives à la coordination assurée par l'Organisation et l'élaboration de rapports sur les résultats des PNUAD au niveau national.

18-17051 **5/56**

15. Le système des coordonnateurs résidents est un outil fondamental pour le renforcement de la cohérence du système au niveau des pays. La consolidation de la fonction de coordination, qui représente moins de 1 % du montant annuel des contributions versées au titre des activités opérationnelles de développement, permettra d'optimiser les ressources à moindre coût. Il s'agit là d'un élément essentiel si l'on veut accroître l'incidence des contributions que le système des Nations Unies pour le développement apporte à la réalisation du Programme 2030 au niveau des pays et renforcer la supervision et l'application du principe de responsabilité dans ce domaine.

III. Arrangements administratifs

- 16. En application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, le Bureau de la coordination des activités de développement sera établi en tant que bureau de coordination autonome au sein du Secrétariat et verra son rôle renforcé afin de veiller à ce que l'appui que l'Organisation apporte à la mise en œuvre du Programme 2030 soit plus efficace, plus responsable et mieux coordonné. Le Bureau sera dirigé par un sous-secrétaire général, qui rendra compte à la Vice-Secrétaire générale, et comprendra 95 postes.
- 17. Sur ces 95 postes, 67 seront affectés au Siège [1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 12 P-5, 25 P-4, 15 P-3, 2 G(1°C) et 8 G(AC)]. En outre, les capacités seront renforcées pour fournir un appui régional aux opérations menées dans les pays par l'intermédiaire de cinq bureaux régionaux couvrant les six régions géographiques, basés à Addis-Abeba, Amman, Bangkok, Istanbul (Turquie) et Panama. Au total, 28 postes devraient être affectés à ces bureaux régionaux [5 D-2, 3 P-5, 11 P-4, 4 P-3 et 5 G(AC)]. L'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été demandé pour tous les postes de la classe D-1 et de rang supérieur.
- 18. Les 129 coordonnateurs résidents actuellement en poste assurent également les fonctions de représentants résidents du PNUD. En application de la résolution 72/279, 129 postes de coordonnateur résident, dont 12 SSG, 36 D-2 et 81 D-1, seront créés au Secrétariat à compter du 1^{er} janvier 2019. Les coordonnateurs en poste qui choisissent de se maintenir dans leurs fonctions actuelles seront renommés par le Secrétaire général et recrutés par lettre de nomination du Secrétariat. Les coordonnateurs résidents en poste continueront d'être administrés par le PNUD en 2019, au nom du Secrétariat. Les nouveaux coordonnateurs nommés à compter du 1^{er} janvier seront administrés par le Secrétariat, qui gérera l'ensemble des coordonnateurs à partir de 2020.
- 19. Afin de faciliter une transition sans heurts, trois administrateurs recrutés sur le plan national relevant des bureaux des coordonnateurs résidents seront administrés par le PNUD en 2019, lequel mettra également à disposition les services de deux membres du personnel d'appui (assistant exécutif et chauffeur) selon un modèle de facturation par service. L'ensemble du personnel recruté sur le plan international sera administré par le Secrétariat. Tous les fonctionnaires des bureaux des coordonnateurs résidents devraient basculer sur un contrat avec le Secrétariat d'ici au 1^{er} janvier 2020, à l'issue d'un examen complet de l'ensemble des bureaux et après la mise en œuvre d'une procédure de gestion du changement.
- 20. Le cas échéant, selon le contexte, les coordonnateurs résidents continueront d'être investis d'une deuxième fonction, celle de coordonnateur des opérations humanitaires, et d'une troisième, celle de représentant spécial adjoint du Secrétaire général. À l'heure actuelle, 10 des 12 postes de représentant spécial adjoint, coordonnateur résident et coordonnateur des opérations humanitaires sont des postes de sous-secrétaire général, et les 2 postes restants relèvent de la classe D-2. Le

système des coordonnateurs résidents versera 50 % des dépenses communes de personnel et des traitements des coordonnateurs investis des trois fonctions. Les 50 % restants seront acquittés par la mission politique spéciale ou l'opération de maintien de la paix dans laquelle le coordonnateur est en poste.

21. Le PNUD fournira des services d'appui administratif et opérationnel aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays selon un modèle de facturation par service. Il assurera des services de gestion des locaux et des installations et d'administration générale et fournira une assistance en matière de finances et d'achats ainsi qu'un appui dans le domaine juridique et sur les questions relatives à l'information, à la communication et à la technologie. Dans le cadre de la transition qui s'opérera en 2019, le Programme assurera également des services de gestion des ressources humaines pour le personnel recruté sur le plan national relevant des bureaux régionaux du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

IV. Dispositifs de financement

- 22. Dans sa résolution 72/279, l'Assemblée générale a souligné que le système des coordonnateurs résidents devait disposer d'un financement suffisant, prévisible et durable pour pouvoir apporter à chaque situation une solution cohérente, efficace, efficiente et responsable dictée par les priorités et besoins de chaque pays, et décidé à cet égard, comme le Secrétaire général l'avait demandé dans son rapport (A/72/684-E/2018/7), de dégager tous les ans à partir du 1^{er} janvier 2019, les fonds nécessaires au financement du système en :
- a) Prélevant une redevance de 1 %, à retenir à la source, sur la contribution de tierces parties aux ressources autres que les ressources de base affectées selon de stricts critères aux activités connexes de développement des Nations Unies ;
- b) Doublant le montant actuellement prévu dans l'accord de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement entre entités du système des Nations Unies pour le développement (voir l'annexe I au présent rapport);
- c) Versant des contributions volontaires, prévisibles et pluriannuelles à un fonds d'affectation spéciale destiné à accompagner la période de mise en place initiale.
- 23. Les finances du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et du système des coordonnateurs résidents seront gérées par l'intermédiaire d'un fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées, qui centralisera les trois sources de financement mentionnées dans la résolution 72/279.
- 24. Le fonds d'affectation spéciale, qui se trouvera dans les locaux du Secrétariat, sera géré par le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et offrira une transparence totale à toutes les parties prenantes concernées y compris les donateurs en ce qui concerne les dépenses et le coût total des opérations. Les rapports destinés aux donateurs et aux autres parties prenantes seront établis sur la base de l'année civile, présenteront des montants libellés en dollars des États-Unis et seront disponibles trois mois après la fin de l'année.
- 25. En sus de ce rapport annuel ordinaire sur le fonds d'affectation spéciale, toutes les informations sur les contributions et les décaissements seront publiées en ligne en temps réel dès que la première contribution aura été officiellement versée. Un site Web créé à cet effet permettra aux États Membres et aux partenaires de suivre en direct l'évolution du fonds d'affectation.
- 26. La redevance de 1 % s'appliquera aux contributions destinées aux activités de développement de l'Organisation qui sont affectées selon de stricts critères à un seul

18-17051 **7/56**

organisme, à un seul programme ou à un seul projet. Elle ne s'appliquera pas aux fonds de financement commun interinstitutions pour le développement, aux fonds thématiques propres aux entités, aux ressources locales (participation aux coûts des gouvernements des pays de programme) et à la coopération Sud-Sud. La redevance concerne spécifiquement les activités de développement de l'Organisation, de sorte qu'elle ne s'appliquera pas non plus à l'aide humanitaire. Les accords de transfert au sein de l'Organisation et les instruments de même nature utilisés pour transférer des fonds entre différentes entités des Nations Unies ne devraient pas non plus être concernés puisque l'entité ayant reçu des fonds d'un donateur devrait déjà avoir prélevé la redevance (le cas échéant). Dans le cadre des consultations en cours avec les États Membres, le Secrétariat a également signalé qu'une exclusion pourrait devoir être appliquée aux fonds verticaux et aux contributions émanant de fondations, de la société civile et du secteur privé, mais la politique en la matière n'a pas encore été définitivement établie.

- 27. La redevance devant être retenue à la source, plusieurs options de recouvrement sont à l'étude, telles que le prélèvement au moment de la signature de l'accord relatif aux contributions entre l'entité des Nations Unies et le donateur ou le règlement de la redevance par le donateur sur une base annuelle, directement au fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées, en un ou plusieurs versements.
- 28. En application de la décision prise par l'Assemblée générale de doubler le montant prévu dans l'accord de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la somme allouée pour contribuer aux coûts du système des coordonnateurs résidents en 2019 sera portée à 77,5 millions de dollars. La part de chaque entité est la résultante d'un calcul en trois étapes fondé sur la cotisation forfaitaire annuelle, les effectifs et les dépenses de l'entité et la part du PNUAD au niveau du pays¹. L'annexe I présente la part revenant à chaque entité comme suite au doublement du montant prévu dans l'accord de partage des coûts.
- 29. Une nouvelle formule de partage des coûts applicable à partir de 2020 sera présentée en 2019 au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à la Cinquième Commission et aux organes directeurs respectifs des entités membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.
- 30. Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale, la part revenant au Secrétariat pour 2019 au titre de l'accord de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement durable s'élève à 13,6 millions de dollars, qui devront être prélevés sur le budget-programme statutaire pour l'exercice biennal 2018-2019. Par conséquent, dans le présent rapport, le Secrétaire général invite l'Assemblée générale à ouvrir un crédit d'un montant de 13 571 800 millions de dollars sous forme de subvention destinée au fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées en 2019, au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019.
- 31. Les contributions volontaires sont déterminantes pour la mise en place réussie du système redynamisé des coordonnateurs résidents. Pour appuyer cette mise en place et assurer un financement prévisible, il importe que le versement des contributions volontaires soit anticipé, sachant que la collecte de la redevance de 1 % pourrait ne pas être pleinement opérationnelle avant un certain temps.

¹ On trouvera des informations complémentaires sur le calcul de la part revenant à chaque entité dans le rapport publié sous la cote A/70/703.

V. Mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre

32. L'Assemblée générale est invitée à approuver pour l'exercice biennal 2018-2019 l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 13 571 800 dollars à imputer au fonds de réserve, sous forme de subvention destinée au fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées en 2019, au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019.

18-17051 **9/56**

Annexe I

Part revenant aux entités participantes au titre de l'accord de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en 2019

Contributions des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, 2018-2019

		Taille de	l'entité		Montant total de	Montant total de	
	Commission - forfaitaire	a) Dépenses	b) Effectifs	Charge exercée sur le système	la contribution en 2018	la contribution en 2019	Pourcentage du total
FAO	350 000	395 084	509 639	1094 639	2 349 326	4 698 652	6,1
FIDA	175 000	77 831	114826	351 848	700 360	1 400 720	1,8
FNUAP	350 000	359 681	401 666	1 192 374	5 145 681	10 291 362	13,3
HCR	350 000	_	-	889 394	1 239 364	2 478 788	3,2
OIM	350 000	261 719	308 139	640 381	1 560 000	3 120 000	4,0
OIT	350 000	282 286	514 914	1 026 224	2 173 424	4 346 848	5,6
OMM	100 000	s.o.	s.o.	s.o.	100 000	200 000	0,3
OMS	350 000	831 209	1 115 472	1 192 374	3 489 055	6 973 110	9,0
OMT	350 000	831 209	1 115 472	1 192 374	3 489 055	6 973 110	9,0
ONUDI	175 000	134 797	138 917	869 947	1 318 560	2 637 121	3,4
ONU-Femmes	175 000	104 310	122 256	918 715	1 320 280	2 640 560	3.4
ONUSIDA	175 000	85 642	151 525	908 941	1 321 109	2 642 218	3.4
PAM	350 000	183 166	92 620	830 753	1 456 539	2 913 078	3.8
PNUD	350 000	2 188 249	1 415 058	1 192 374	5 145 681	10 291 362	13.3
Secrétariat de l'ONU	350 000	1 746 712	1 581 217	3 107 992	6 785 921	13 571 842	17.5
UIT	100 000	s.o.	s.o.	s.o.	100 000	200 000	0.3
UNESCO	350 000	337 981	458 852	1 094 639	2 241 472	4 482 944	5.8
UNICEF	350 000	1 224 157	1 393 844	1 192 374	4 160 376	8 320 752	10.7
UNOPS	350 000	136 514	76 851	312 754	876 119	1 752 238	2.3
Total	5 200 000	8 349 340	8 395 760	16 815 622	38 741 336	77 482 672	100

Abréviations: FAO = Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, FIDA = Fonds international de développement agricole, FNUAP = Fonds des Nations Unies pour la population, HCR = Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, OIM = Organisation internationale pour les migrations, OIT = Organisation internationale du Travail, OMM = Organisation météorologique mondiale. OMS = Organisation mondiale de la Santé, OMT = Organisation mondiale du tourisme, ONUDI = Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ONU-Femmes = Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ONUSIDA = Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, PAM = Programme alimentaire mondial, PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement, UIT = Union internationale des télécommunications, UNESCO = Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance, UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Annexe II

Budget du fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées du système des coordonnateurs résidents

I. Vue d'ensemble

A. Vue d'ensemble des ressources

- 1. Les ressources demandées à l'appui du système des coordonnateurs résidents en 2019 correspondent aux dépenses d'appui ainsi qu'aux besoins opérationnels du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, des bureaux régionaux et des bureaux des coordonnateurs résidents.
- 2. Le montant total des ressources demandées pour 2019 au titre du fonds d'affectation spéciale du système des coordonnateurs résidents s'élève à 281 190 900 dollars et permettra de financer l'exécution intégrale, efficiente et efficace des activités prescrites.
- 3. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 1 à 4 ci-après.

Tableau 1 **Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	2019 (montant prévu)
A. Direction exécutive et administration	2 306,8
B. Programme de travail	
Coordination mondiale	14 352,7
Coordination régionale	6 659,4
Coordination nationale	246 298,7
Total partiel (programme de travail)	267 310,8
C. Appui aux programmes	11 573,3
Total	281 190,9

Tableau 2 Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2019 (montant prévu)
Postes	160 346,8
Autres dépenses de personnel	2 874,2
Consultants	23 349,7
Voyages	14 138,5
Services contractuels	43 425,3
Frais généraux de fonctionnement	29 141,9
Dépenses de représentation	1 352,0

11/56 11/56

Objet de dépense	2019 (montant prévu)
Fournitures et accessoires	1 929,6
Mobilier et matériel	4 632,8
Total	281 190,9

Tableau 3 **Postes par composante**

	Ad	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Catégor, services ge et catég apparei	énéraux ories	Personnel recruté sur le plan national			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	I ^{re} classe	Autres classes	Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	Total	
Direction exécutive et administration	_	1	1	_	1	2	1	_	6	1	1	-	_	8	
Programme de travail															
Coordination mondiale	_	_	_	2	8	19	11	_	40	_	3	_	_	43	
Coordination régionale	_	_	5	_	3	11	4	_	23	_	_	_	5	28	
Coordination nationale	_	12	36	81	131	65	_	-	325	_	_	459	262	1 046	
Total partiel (programme de travail)	_	12	41	83	142	95	15	_	388	_	3	459	267	1 117	
Appui aux programmes	_	_	_	1	3	4	3	_	11	1	4	_	_	16	
Total	-	13	42	84	146	101	19	-	405	2	8	459	267	1 141	

Tableau 4 Répartition des ressources par composante, en pourcentage

Composante	2019 (montant prévu)
A. Direction exécutive et administration	0,8
B. Programme de travail	
Coordination mondiale	5,1
Coordination régionale	2,4
Coordination nationale	87,6
Total partiel	95,1
C. Appui aux programmes	4,1
Total	100,0

B. Contributions volontaires en nature

4. Le budget pour 2019 ne comprend aucune contribution volontaire en nature. Dans le cadre du lancement de la réforme, les coordonnateurs résidents se concerteront avec leurs homologues nationaux pour étudier des arrangements adaptés

aux pays, et les arrangements éventuellement adoptés seront pris en compte dans les budgets ultérieurs.

C. Autres éléments d'information

- Le Secrétaire général est déterminé à renforcer la responsabilisation et la transparence du système des Nations Unies pour le développement. Au niveau national, les équipes de pays des Nations Unies seront censées communiquer aux pays d'accueil, par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents, des rapports annuels sur les résultats liés au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Au niveau mondial, conformément au paragraphe 5 de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général fera chaque année rapport sur la mise en place du système des coordonnateurs résidents au Conseil économique et social lors du débat consacré aux activités opérationnelles de développement, dans le cadre du rapport annuel consacré à l'examen quadriennal complet. L'Assemblée générale recevra tous les quatre ans un rapport d'étape consacré à l'examen quadriennal, selon le calendrier de l'examen. Conformément au paragraphe 17 de la résolution 72/279, le Conseil économique et social recevra également, lors de son débat consacré aux activités opérationnelles, un rapport détaillé sur les aspects opérationnels, financiers et administratifs des activités du Bureau de la coordination des activités de développement. L'établissement de ces rapports représentera un changement notable en regard de la pratique actuelle. Les États Membres seront régulièrement tenus informés de l'efficacité et de l'efficience du système des coordonnateurs résidents ainsi que de ses incidences sur l'obtention de résultats communs dans le cadre de l'action menée par l'Organisation pour aider les États à atteindre les objectifs de développement durable et réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- 6. Dans le système des Nations Unies, plusieurs instruments permettront de renforcer la responsabilité mutuelle, notamment des relations hiérarchiques directes entre les coordonnateurs résidents et le Secrétaire général, un dispositif révisé d'application du principe de responsabilité, et un double ordre hiérarchique matriciel entre l'équipe de pays des Nations Unies et le coordonnateur résident. Renforcé, le Bureau de la coordination des activités de développement contribuera à améliorer le principe de responsabilité et la transparence en ce qui concerne les résultats, notamment en offrant un appui de meilleure qualité et plus fiable aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays pour suivre et informer les activités, les dépenses et les résultats conformément aux objectifs de développement durable.
- 7. Le fonds d'affectation spéciale créé pour centraliser les contributions financières au système des coordonnateurs résidents présentera dans la plus grande transparence les dépenses et les coûts totaux des opérations à l'ensemble des parties prenantes. Outre les rapports annuels ordinaires, toutes les informations sur les contributions et les décaissements seront publiées en ligne en temps réel et la visibilité sera assurée au moyen d'un site Web créé à cet effet pour que les États Membres et les partenaires puissent connaître l'état du fonds d'affectation spéciale en temps réel.
- 8. Le Secrétariat étant désormais chargé du système des coordonnateurs résidents, plusieurs éléments du nouveau système relèveront du Groupe de l'évaluation du Bureau des services de contrôle interne (BSCI). En outre, conformément à la résolution 72/279, le Secrétaire général s'engage à renforcer les dispositifs et les capacités d'évaluation, à l'échelle du système des Nations Unies, des résultats dans le domaine du développement. Enfin, la somme de 35 millions de dollars prévue au titre des activités de coordination vise à permettre aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays, agissant avec le soutien du Bureau de la coordination des

13/56 13/56

activités de développement, de motiver l'action collective à l'appui du Programme 2030, de mener des activités rigoureuses de suivi et d'évaluation des résultats du PNUAD et de garantir la conformité des activités menées avec les besoins et priorités au niveau national.

9. La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque composante. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 5 ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque programme de travail.

Tableau 5 **Répartition des publications**

		2018-2019 (nombre estimatif)						
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique					
Publications en série	132	1	133					
Publications isolées								
Total	132	1	133					

- 10. En tant qu'organe de coordination du système des Nations Unies pour le développement, le système des coordonnateurs résidents et notamment chacun de ses éléments collaborera activement avec les entités du système des Nations Unies pour le développement afin d'exécuter son programme de travail. Les activités coordonnées à l'échelle mondiale seront exécutées en coopération avec les entités du système des Nations Unies pour le développement grâce aux mécanismes de travail créés pour le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, les fonctions de secrétariat étant assurées par le Bureau de la coordination des activités de développement. La coordination de l'appui régional aux coordonnateurs résidents, à leurs bureaux et aux équipes de pays sera assurée conjointement par le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui rassemble les directeurs régionaux des entités du système des Nations Unies pour le développement, avec l'appui des antennes régionales du Bureau.
- 11. Les activités de coordination au niveau du pays seront menées par les coordonnateurs résidents des Nations Unies avec l'appui de leurs bureaux et avec la participation de tous les membres des équipes de pays. Ces dispositifs permettront au système des Nations Unies pour le développement de contribuer de manière efficace au Programme 2030 en apportant aux États Membres un appui plus stratégique, responsable, transparent, collaboratif, efficient, efficace et axé sur les résultats.

II. Budget par composante

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires : 2 306 800 dollars

12. Le cabinet du Directeur du Bureau de la coordination des activités de développement assure la planification stratégique du système des coordonnateurs résidents, appuie les différentes composantes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable – Président, Vice-Président, chefs de secrétariat et groupes de travail – et ses mécanismes de travail, et supervise les aspects stratégiques de

l'exécution de la procédure d'examen quadriennal complet et de suivi des progrès réalisés. En outre, il est responsable de la gestion des relations avec les partenaires stratégiques, de la coordination de la collaboration du système des Nations Unies pour le développement avec le mécanisme du Comité exécutif ou du Comité des adjoints et du contrôle et de la direction stratégique du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Le Directeur sera chargé de la gestion courante de 129 coordonnateurs résidents et de superviser le travail des 95 fonctionnaires du Bureau.

Tableau 6 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'organisation: Assurer le contrôle stratégique du système des coordonnateurs résidents et l'appui au Groupe des Nations Unies pour le développement durable, sous la direction du Vice-Secrétaire général, afin que le système des Nations Unies pour le développement soit en mesure d'apporter une aide cohérente, intégrée et efficace aux États Membres dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030

			Mesure	des résultats		
Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) La vision stratégique et la	Application du document	Objectif	Oui			
direction du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	stratégique à l'échelle du système	Estimation				
ont été améliorées pour réaliser le Programme 2030, grâce au document stratégique à l'échelle du système	Systeme	Résultats effectifs				
b) Le programme de travail du	Taux d'exécution du plan de	Objectif	100 %			
Groupe des Nations Unies pour le développement durable est géré	travail du Groupe des Nations Unies pour le	Estimation				
efficacement et soutenu avec les ressources humaines et financières disponibles pendant la transition du système des Nations Unies pour le développement, conformément à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale	développement durable	Résultats effectifs				
c) La réalisation et le suivi de	Pourcentage des données	Objectif	100 %			
l'examen quadriennal complet, ainsi que les rapports y relatifs, sont bien	communiquées par le Groupe des Nations Unies pour le	Estimation				
exécutés, conformément à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale	développement durable au Département des affaires économiques et sociales conforme au mécanisme de suivi de l'examen quadriennal complet	Résultats effectifs		100 %	100 %	100 %

Facteurs externes

13. On atteindra l'objectif visé et on parviendra aux réalisations escomptées si les conditions ci-après sont réunies : a) les entités du système de développement des Nations Unies soutiennent pleinement le mandat du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et le système des coordonnateurs résidents ; b) les États Membres demeurent résolus à doter le système des coordonnateurs résidents de ressources suffisantes.

Produits

14. Les produits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 7.

15/56 **15/5**6

Tableau 7 **Produits par catégorie**

Pro	duits	Quantité
Αυ	itres activités de fond	
1.	Réunions des chefs de secrétariat du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	2
2.	Réunions du groupe restreint du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	3
3.	Notes d'information du Bureau de la coordination des activités de développement durable à l'intention du Comité exécutif/Comité des adjoints	35

15. La répartition des ressources prévues pour la composante Direction exécutive et administration est indiquée dans les tableaux 8 à 10.

Tableau 8 **Ressources nécessaires : Direction exécutive et administration**(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources nécessaire (2019)	Postes
Postes	1 886,1	8
Autres objets de dépense	420,7	_

Autres objets de dépense	420,7	_
Total (déduction faite des contributions du		
personnel)	2 306,8	8

Tableau 9 Ressources nécessaires, par objet de dépense (En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (montant prévu)
Postes	1 886,1
Autres dépenses de personnel	127,9
Voyages	84,0
Frais généraux de fonctionnement	164,5
Dépenses de représentation	12,0
Fournitures et accessoires	10,1
Mobilier et matériel	22,2
Total	306,8

Tableau 10 **Postes nécessaires**

	Admi	nistrate	teurs et fonctionnaires de rang st			s de rang supérieur			onnaires de rang supé.				Catégor services g et catég appare	énéraux gories	Personnel recruté sur plan national	le
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	I ^{re} classe	Autres classes	Administrateurs recrutés sur le Ager plan national loca				
Direction exécutive et administration	_	1	1	_	1	2	1	_	6	1	1	_	- 8			

Postes

- 16. Le montant prévu de 1 886 100 dollars permettrait de financer huit postes [1 SSG, 1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C) et 1 G(AC)] du Service administratif relevant de la composante Direction exécutive et administration, afin d'appuyer l'exécution des activités prescrites au titre du programme. Les fonctions et responsabilités afférentes aux postes sont exposées ci-dessous.
- 17. Un sous-secrétaire général (1 SSG) conduira la gestion stratégique du Bureau de la coordination des activités de développement et sera chargé de la gestion de l'équipe et du contrôle de la performance. Le Sous-Secrétaire général/Directeur du Bureau sera notamment chargé de : a) diriger et gérer le Bureau ; b) prendre des initiatives, définir des orientations et donner des conseils concernant le positionnement stratégique et le bon fonctionnement du système des coordonnateurs résidents ; c) superviser la gestion de la performance des coordonnateurs résidents ; d) présider le Groupe consultatif interinstitutions pour la sélection des coordonnateurs résidents ; e) conseiller et appuyer le Président et le Vice-Président du Groupe des Nations Unies pour le développement durable concernant toutes les questions relatives au positionnement stratégique et à la gestion du Bureau et du système des coordonnateurs résidents ; f) représenter le Vice-Secrétaire général pour les activités de promotion et de renforcement des relations extérieures au nom du Bureau, du Groupe et du système des coordonnateurs résidents ; g) assurer une collaboration de fond avec les autres piliers des activités des Nations Unies, en vue d'une meilleure coordination des opérations dans les domaines du développement, de l'action humanitaire et de l'appui à la consolidation de la paix; h) superviser le plan stratégique global et le budget du Bureau, prendre les décisions nécessaires pour assurer la conduite efficace et efficiente des activités du Bureau et du système des coordonnateurs résidents dans son ensemble.
- 18. Un directeur, adjoint du Sous-Secrétaire général (1 D-2), rendra compte au Sous-Secrétaire général/Directeur du Bureau de la coordination des activités de développement, l'aidera dans la gestion stratégique des opérations du Bureau et le remplacera à la tête du Bureau en son absence. Les responsabilités qui lui sont déléguées sont les suivantes : a) planifier les activités stratégiques et gérer les résultats du Bureau ; b) gérer la performance de la direction du Bureau ; c) gérer et administrer les budgets du Bureau et du système des coordonnateurs résidents ; d) contrôler les activités du système des coordonnateurs résidents ; en ayant la responsabilité générale des ressources financières du système de coordonnateurs résidents, des ressources humaines, des achats et du Système de partage des locaux des Nations Unies ; e) superviser et gérer les activités entreprises par le Bureau, veiller à ce que les activités prévues soient menées à bien dans les délais impartis et coordonner le travail dans différents domaines au sein du Bureau ainsi qu'avec

18-17051 17/56

d'autres organismes du système des Nations Unies pour le développement, les donateurs et les autres institutions, selon qu'il sera utile; f) assurer les activités de promotion et de renforcement des relations extérieures au nom du Bureau, du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et du système des coordonnateurs résidents; g) développer les partenariats stratégiques et mobiliser des ressources pour le Fonds commun à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le fonds de coordination du Groupe. Dans la mesure où il sera chargé d'assumer des fonctions essentielles du Bureau, notamment la gestion de la performance de l'ensemble de l'équipe dirigeante, le Directeur adjoint supervisera de facto un effectif de 66 personnes, dont 53 postes d'administrateurs de niveaux P-3, P-4 et P-5 et 3 postes de niveau D-1.

19. Un assistant spécial du Sous-Secrétaire général (1 P-5) aura pour tâche de gérer les opérations courantes du cabinet du Sous-Secrétaire général/Directeur du Bureau de la coordination des activités de développement, et sera notamment chargé de la préparation du budget et de la planification du travail ainsi que de donner des conseils en matière de politiques au Sous-Secrétaire général sur les questions stratégiques intéressant le Bureau, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable et le système de coordonnateurs résidents. L'assistant spécial conduira la préparation et la coordination des notes d'orientation stratégiques, des résumés analytiques et des éléments de discussion.

20. Les deux postes P-4 sont les suivants :

- a) Un spécialiste du développement durable (1 P-4) appuiera le bon fonctionnement et la planification des groupes de travail du Groupe, des Nations Unies pour le développement durable, en particulier de ses chefs de secrétariat et de son groupe restreint, notamment par la planification et la préparation de réunions au niveau des chefs de secrétariat ;
- b) Un administrateur de programmes (1 P-4) conduira l'élaboration du cadre intégré de résultats pour le système des coordonnateurs résidents et apportera son aide au Sous-Secrétaire général et au Directeur du Bureau de la coordination des activités de développement pour ce qui est de la planification stratégique aux niveaux mondial, régional et national, notamment pour les 131 équipes de pays des Nations Unies.
- 21. Un administrateur de programmes (1 P-3) assurera le suivi et la mise à jour du tableau de bord des priorités mondiales et du plan de travail du Groupe, et sera chargé de l'élaboration et de la gestion du système de suivi des résultats stratégiques attendus du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Par ailleurs, il facilitera l'établissement des rapports par les entités des Nations Unies et le suivi des activités de l'examen quadriennal complet liées au Bureau de la coordination des activités de développement et au Groupe.
- 22. Un assistant (programmes) [1 GS(1°C)] apportera son aide à la coordination du programme du cabinet du Sous-Secrétaire général et facilitera les interactions de celui-ci avec les entités membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, les États Membres et les partenaires extérieurs ; un assistant (programmes) [1 GS(AC)] apportera son aide au Directeur pour coordonner la planification et la préparation des programmes, l'exécution des activités et le suivi de l'état d'avancement des propositions de programme, notamment en vérifiant que les dossiers sont complets et en approuvant les propositions.

Autres dépenses de personnel

23. Le montant de 127 900 dollars couvre le personnel temporaire (autre que pour les réunions), la gestion des états de paie, les frais de formation et les heures supplémentaires nécessaires pendant les périodes de forte activité.

Voyages

- 24. Le montant de 84 000 dollars permettrait de couvrir :
- a) Cinq voyages du Sous-Secrétaire général du Bureau de la coordination des activités de développement dans les bureaux régionaux pour des réunions et des consultations, et pour participer à l'évaluation de la performance des coordonnateurs résidents et des équipes de pays ;
- b) Un voyage du Sous-Secrétaire général et de l'assistant spécial du Sous-Secrétaire général du Bureau de la coordination des activités de développement en Europe pour participer à la réunion de printemps de l'équipe dirigeante du Groupe des Nations Unies pour le développement durable organisé en marge des sessions de printemps du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ;
- c) Un voyage du Sous-Secrétaire général du Bureau de la coordination des activités de développement en Suisse pour participer au séminaire-retraite avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, et à des consultations avec les entités des Nations Unies ayant leur siège en Europe;
- d) Cinq voyages du Sous-Secrétaire général ou du Directeur adjoint du Bureau de la coordination des activités de développement dans des capitales d'États Membres pour rencontrer les gouvernements concernés et les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable à leur siège.

Frais généraux de fonctionnement

25. Le montant de 164 500 dollars permettra de couvrir les frais de communication (téléphonie mobile et fixe), les services collectifs de distribution, les frais de messagerie, les travaux d'imprimerie et les charges diverses.

Dépenses de représentation

26. Le montant de 12 000 dollars permettra de couvrir 6 réceptions avec des États Membres et des organismes des Nations Unies.

Fournitures et accessoires

27. Le montant de 10 100 dollars permettra de couvrir les fournitures et accessoires de bureau non réutilisables, notamment le papier, les articles de papeterie et les fournitures de traitement des données et de traitement de texte.

Mobilier et matériel

28. Le montant de 22 200 dollars permettra de couvrir le remplacement du mobilier, des outils bureautiques et d'autres matériels.

19/56

B. Programme de travail

Ressources nécessaires : 267 310 800 dollars

Coordination mondiale

Ressources nécessaires : 14 352 700 dollars

- 29. Ce sont les services et sections du Bureau de la coordination des activités de développement qui, depuis le Siège, sont chargés de la coordination mondiale.
- 30. Pour sa fonction de coordination mondiale, le Bureau de la coordination des activités de développement travaille avec des entités et des mécanismes du Groupe afin d'améliorer la cohérence stratégique et opérationnelle des activités de développement, en favorisant des approches à l'échelle du système et en donnant aux équipes de pays des orientations coordonnées et, s'il y a lieu, des indications intégrées de politique et de stratégie. Les responsabilités de la coordination à l'échelle mondiale sont assumées par deux services et deux sections : le Service des politiques et de la programmation, le Service de l'appui à la gestion du système des coordonnateurs résidents, la Section des stratégies relatives aux activités dans les pays et la Section de l'information et de la communication des résultats.
- 31. Les activités du Service des politiques et de la programmation portent sur les domaines suivants : a) appui aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et planification et programmation intégrées; b) appui aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays pour définir des politiques intégrées en faveur du développement durable; c) facilitation des initiatives de financement stratégique mondial et appui aux coordonnateurs résidents et équipes de pays en matière de financement et de partenariats stratégiques en faveur du développement durable ; d) appui aux solutions novatrices appliquées au niveau de tel ou tel pays et pouvant être transposées ailleurs dans le système des Nations Unies pour le développement ; e) Appui aux besoins de programmation interinstitutions ; f) gestion du savoir. Les responsabilités du Service de l'appui à la gestion du système des coordonnateurs résidents et des équipes de pays sont les suivantes : a) élaboration et application du cadre, des normes et des politiques de gestion organisationnelle applicables aux coordonnateurs résidents et aux responsables d'équipes de pays ; b) conception et supervision du processus d'évaluation et de sélection des coordonnateurs résidents, fonctions qui étaient autrefois en partie assurées par le Programme des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'appui stratégique qu'il apportait au système des coordonnateurs résidents ; c) entrée en fonctions, perfectionnement et développement des capacités des coordonnateurs résidents et des responsables des équipes de pays ; d) contrôle de la performance et des résultats et gestion de la performance des coordonnateurs résidents et des équipes de pays.
- 32. La Section de l'information et de la communication des résultats est chargée des fonctions suivantes : a) communication externe des résultats et des incidences des activités du système des coordonnateurs résidents et du Groupe ; b) application d'une stratégie de communication unique et utilisation de produits de communication communs permettant au système des Nations Unies pour le développement de s'exprimer d'une seule voix ; c) appui aux équipes et initiatives « d'unité dans la communication » dans les pays ; d) établissement des rapports annuels des résultats du Groupe à l'intention des parties prenantes ; e) facilitation de la présence du Groupe sur les médias sociaux au niveau mondial et au niveau des pays en développement ; f) mise en service d'un site Web international, et établissement de normes pour les sites Web régionaux et nationaux du Groupe et appui à ces sites ; g) gestion de

l'information, notamment par la plateforme UN-Info; h) établissement et diffusion de graphiques d'information et de données sur les principaux résultats du Groupe.

33. La Section des stratégies relatives aux activités dans les pays pilote ou appuie : a) l'élaboration de politiques et la coordination de l'application des réformes des modes opératoires du Groupe, notamment les cibles relatives au Système de partage des locaux des Nations Unies et aux services et centres de services communs ; b) les réseaux de pairs, pour exécuter les stratégies relatives aux modes opératoires pour toutes les équipes de pays ; c) les initiatives de développement des capacités des responsables des modes opératoires dans les pays et le soutien au réseau Modes opératoires dans les pays ; d) l'intégration des innovations relatives aux modes opératoires dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ; e) la gestion et la supervision de la composante Stratégie relative aux modalités de fonctionnement de la plateforme UN-Info et des analyses y relatives.

Coordination régionale

Ressources nécessaires : 6 659 400 dollars

- 34. L'appui courant aux coordonnateurs résidents et à leurs bureaux incombe aux bureaux de coordination régionale du Bureau de la coordination des activités de développement.
- 35. La fonction de coordination régionale du système des coordonnateurs résidents vise à superviser et appuyer la bonne exécution, de façon cohérente, des activités opérationnelles de développement par les coordonnateurs résidents et les équipes de pays, en intégrant les politiques, les programmes et l'appui opérationnel en concertation avec les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et les commissions économiques et sociales régionales des Nations Unies.
- 36. Les antennes régionales du Bureau de la coordination des activités de développement assurent le secrétariat des coordonnateurs résidents et des équipes de pays dans les régions suivantes (la ville siège régionale est indiquée entre parenthèses): Amérique latine et Caraïbes (Panama); Afrique (Addis-Abeba); États arabes (Amman); Europe et Asie centrale [Istanbul (Turquie)]; Asie et Pacifique (Bangkok). Les antennes régionales assurent les fonctions suivantes : a) donner des orientations stratégiques aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays pour qu'un appui de qualité soit fourni en temps voulu aux États Membres dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030; b) gérer les opérations courantes du système de coordonnateurs résidents dans leur région respective ; c) appuyer et suivre la gestion de la performance du coordonnateur résident et de l'équipe de pays au nom du Directeur du Bureau ; d) en collaboration avec les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, faciliter et superviser le soutien aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays en matière d'assurance de la qualité du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, de coordination des politiques et d'appui opérationnel aux équipes de pays et de règlement des différends et des problèmes ; e) coordonner la communication et l'information stratégique au niveau régional; f) organiser et faciliter les travaux des équipes régionales du Groupe et appuyer les présidents régionaux du Groupe dans l'exécution de leurs fonctions ; g) assurer le suivi régulier des résultats et l'appui aux bureaux de pays des coordonnateurs résidents aux fins de planification, de suivi et d'information; h) veiller à ce que les équipes de pays et les bureaux de pays des coordonnateurs résidents respectent les politiques et procédures convenues du Groupe.

18-17051 **21/56**

Coordination nationale

Ressources nécessaires : 246 298 700 dollars

- 37. La responsabilité de la coordination nationale incombe essentiellement au coordonnateur résident et à son bureau.
- 38. La coordination nationale comprend le travail que les coordonnateurs résidents entreprennent avec l'appui de leur bureau respectif pour conduire l'aide qu'apporte le système des Nations Unies pour le développement à l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les pays, selon les priorités, besoins et cadres de planification nationaux et en veillant à ce que les pays de programme prennent les rênes des activités, de manière cohérente, coordonnée et, si possible, intégrée, de façon à en maximiser les effets et les résultats sur le plan du développement durable.
- 39. Les coordonnateurs résidents assurent la coordination des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour le développement en coordonnant de façon centralisée l'appui au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en favorisant le développement des capacités nationales. Ils accompagnent les équipes de pays, qui comprennent des organismes non résidents, en fournissant un appui intégré aux priorités et plans nationaux de développement, par l'intermédiaire des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Ils servent d'intermédiaires clefs de l'appui aux États à l'échelle du système en mobilisant des fonds et en facilitant les partenariats au service des objectifs de développement durable. Par ailleurs, ils accompagnent le bon déroulement des campagnes de communication sur les objectifs de développement durable et les valeurs, normes, principes et activités de l'Organisation au nom de l'équipe de pays des Nations Unies auprès des plus hauts représentants des autorités. Ils font office de représentants officiels de l'Organisation, assurent la bonne coordination du dispositif de sécurité au niveau des pays et garantissent la sécurité de l'ensemble du personnel des Nations Unies et des personnes qui les accompagnent, et pilotent les équipes interinstitutions de coordination du dispositif de sécurité. En outre, ils encouragent et soutiennent les efforts menés par les pays pour réduire les risques de catastrophe. Enfin, quand l'aide humanitaire internationale est nécessaire alors qu'il n'existe pas de poste de coordonnateur des opérations humanitaires, c'est le coordonnateur résident qui pilote et coordonne les interventions des membres de l'équipe de pays des Nations Unies et des acteurs humanitaires concernés.
- 40. Les bureaux des coordonnateurs résidents accompagnent les coordonnateurs résidents dans l'exercice de leurs fonctions et les aident à conduire l'action du système des Nations Unies pour le développement en faveur de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Plus précisément, ils sont chargés de la planification et de la coordination stratégiques de plans-cadres de haute qualité des Nations Unies pour l'aide au développement, élaborés sur la base des objectifs de développement durable. Ils assurent également la coordination à long terme des politiques de développement entre membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Ils s'emploient à appuyer le développement de partenariats stratégiques et à mettre en avant des options novatrices de financement au service du développement durable au niveau du pays. Ils sont chargés de gérer la communication et le savoir pour ce qui est des résultats de l'équipe de pays, de coordonner les initiatives communes en matière de données et d'analyse et les innovations en matière de programmation et de fonctionnement, et d'assurer la cohérence opérationnelle des liens entre action humanitaire, développement et paix, selon le contexte.

Tableau 11 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation: Renforcer les capacités, la cohérence et l'efficacité du système des coordonnateurs résidents aux niveaux mondial, régional et national, de sorte que celui-ci soit plus à même d'apporter un appui intégré à la mise en œuvre des priorités nationales de développement, quel que soit l'objectif de développement durable visé

			Mes	sure des résulta	ts	
Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
1. Encadrement axé sur les résultats de développement						
a) Amélioration de la gestion et du contrôle du système des coordonnateurs résidents	i) Élaboration et adoption d'un nouveau cadre de responsabilité mutuelle à l'appui de l'amélioration de l'encadrement du système des coordonnateurs résidents	Objectif Estimation Résultats effectifs	Oui			
	ii) Taux d'application, par les coordonnateurs résidents et les dirigeants des équipes de pays des Nations Unies, du modèle, de	Objectif Estimation Résultats	100 %			
	leadership du système des Nations Unies ainsi que des normes et principes y relatifs	effectifs				
b) Renforcement des compétences, des connaissances et des capacités des coordonnateurs résidents ainsi que des équipes de pays des Nations Unies en matière d'encadrement, dans l'optique d'un appui efficace à la	i) Pourcentage de coordonnateurs résidents ayant suivi les cours obligatoires ou les modules d'apprentissage ou de renforcement des compétences en matière d'encadrement, et obtenu la certification relative aux objectifs de développement durable	Objectif Estimation Résultats effectifs	50 %			
réalisation des objectifs de développement durable	ii) Pourcentage de coordonnateurs résidents se déclarant « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire qu'ils ont capables de s'acquitter de leur mandat avec l'autorité nécessaire (capacité/autorité)	Objectif Estimation Résultats effectifs	65 %/55 %	60 %/50 %		
c) Consolidation de la filière de sélection des coordonnateurs résidents, de manière à mieux répondre aux besoins des autorités nationales en matière de	i) Mise en place du Centre intégré d'évaluation des coordonnateurs résidents, l'accent étant mis sur le développement durable	Objectif Estimation Résultats effectifs	Oui			
développement durable	ii) Réalisation de la parité des sexes parmi les coordonnateurs résidents (pourcentage hommes/femmes)	Objectif Estimation Résultats effectifs	50 %/50 %	57 %/43 %	62 %/38 %	60 %/40 %
	iii) Adoption d'un plan d'action en faveur de la répartition géographique équitable des coordonnateurs résidents	Objectif Estimation Résultats effectifs	Oui			

18-17051 **23/56**

			Mes	ure des résultai	ts	
Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
2. Appui normatif intégré à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030						
a) Prestation, aux pays de programme, de conseils et d'un appui de qualité, qui soient intégrés et adaptés aux réalités, en faveur de l'exécution du Programme de développement	i) Pourcentage de gouvernements estimant que l'Organisation des Nations Unies offre des conseils pratiques de qualité, adaptés aux priorités et aux besoins nationaux	Objectif Estimation Résultats effectifs	82 %	80 %		
durable à l'horizon 2030	ii) Nombre de produits intégrés relatifs à l'exécution du Programme fournis, à l'échelle régionale ou nationale, par le système des Nations Unies pour le développement	Objectif Estimation Résultats effectifs	50			
-	iii) Pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies ayant apporté leur concours à l'action menée par les gouvernements pour intégrer les droits de l'homme dans les politiques et programmes de développement nationaux	Objectif Estimation Résultats effectifs	85 %	84 %		
3. Coordination et planification axées sur les résultats de développement						
a) Mise en place, aux niveaux mondial, régional et national, de dispositifs de coordination et d'un encadrement qui soient efficaces et responsables	i) Pourcentage de membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable se déclarant « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que les dispositifs mondiaux et régionaux de coordination du Groupe reçoivent de la part du Bureau de la coordination des activités de développement un appui efficace	Objectif Estimation Résultats effectifs	75 %			
	ii) Pourcentage de gouvernements de pays de programme se déclarant « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que le coordonnateur résident pilote et coordonne de manière efficace et efficiente l'appui stratégique aux plans et priorités nationaux que fournit l'équipe de pays des Nations Unies	Objectif Estimation Résultats effectifs	93 %	92 %		
	iii) Pourcentage de coordonnateurs résidents se déclarant « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire qu'ils ont suffisamment accès aux connaissances spécialisées dont dispose, aux niveaux mondial et régional, le système des Nations Unies pour le développement	Objectif Estimation Résultats effectifs	75 %	73 %		

			Mess	ure des résulta	ts	
Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
b) Renforcement des systèmes	i) Pourcentage d'équipes de pays	Objectif	98 %			
de données, de la gestion des	des Nations Unies offrant un appui au	Estimation				
données et des capacités en la matière aux fins de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030	renforcement des capacités statistiques sur le plan national	Résultats effectifs		98 %		
	ii) Pourcentage de gouvernements	Objectif	68 %			
	de pays de programme estimant que les entités des Nations Unies	Estimation				
	collaborent « plus étroitement » entre elles qu'il y a quatre ans en vue de renforcer les capacités de collecte et d'analyse de données ventilées	Résultats effectifs		66 %	67 %	
c) Amélioration de la	i) Pourcentage de gouvernements	Objectif	90 %			
planification et de l'exécution des plans-cadres des Nations Unies	estimant que les activités de l'Organisation des Nations Unies	Estimation				
pour l'aide au développement, l'accent étant mis sur les résultats de développement	sont « fortement » ou « très	Résultats effectifs		84 %	86 %	83 %
	ii) Pourcentage de gouvernements de pays de programme se déclarant « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour dire que les entités du système des Nations Unies pour le développement ont davantage privilégié l'obtention de résultats en commun au niveau national	Objectif	90 %			
		Estimation				
		Résultats effectifs		85 %		
	iii) Nombre d'équipes de pays des	Objectif	50			
	Nations Unies dotées de plans de	Estimation				
	travail conjoints	Résultats effectifs				
4. Partenariats et financements axés sur les résultats de développement						
a) Renforcement et	i) Élaboration et adoption, à	Objectif	Oui			
élargissement des partenariats avec les principales parties	l'intention des coordonnateurs résidents, d'une politique de	Estimation				
prenantes	partenariat à l'échelle du système	Résultats effectifs				
	ii) Pourcentage de gouvernements	Objectif	78 %			
	se déclarant « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » pour dire que	Estimation				
	l'Organisation des Nations Unies joue un rôle moteur pour ce qui est de faciliter les partenariats	Résultats effectifs		76 %		
	iii) Pourcentage d'équipes de pays	Objectif	80 %			
	des Nations Unies qui facilitent la coopération Sud-Sud	Estimation				
	r Manon Sau Sau	Résultats effectifs		75 %		

18-17051 **25/56**

			Mest	ure des résultai	ts	
Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
b) Financement suffisant de	i) Montant des contributions	Objectif	290			
l'action menée en faveur du développement, notamment au	versées au Fonds commun à l'appui du Programme de développement	Estimation				
moyen de l'enrichissement des fonds de financement commun et de la mise en place de mécanismes de financement novateurs	durable à l'horizon 2030 (millions de dollars ÉU.)	Résultats effectifs		13		
	ii) Pourcentage des ressources	Objectif	12 %			
	affectées au développement par le système des Nations Unies qui	Estimation				
	servent à alimenter les fonds de financement commun interinstitutions	Résultats effectifs		8 %		
	iii) Pourcentage d'équipes de pays	Objectif	20 %			
	des Nations Unies qui aident les pays de programme à mettre sur pied des	Estimation				
	alliances de bailleurs de fonds en vue	Résultats		4 %		
	résorber le déficit de financement des objectifs de développement durable	effectifs				
5. Communication axée sur les résultats de développement						
a) Amélioration de la visibilité	i) Pourcentage d'équipes de pays	Objectif	90 %			
de l'action et des travaux qu'entreprend le système des	des Nations Unies qui appliquent une stratégie commune de	Estimation				
Nations Unies pour le léveloppement à l'appui du Programme de développement lurable à l'horizon 2030	communication et de sensibilisation,	Résultats		85 %		
	comme le préconisent les politiques	effectifs				
	et directives du Groupe des Nations Unies pour le développement durable					
	relatives au principe d'unité dans la communication					
	ii) Publication du rapport annuel sur les résultats du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	Objectif	100 %			
		Estimation	100 70			
		Résultats		100 %		
	durable	effectifs				
	iii) Nombre d'équipes de pays des	Objectif	50			
	Nations Unies qui rendent compte, au moyen de la plateforme UN-Info, de	Estimation				
	l'adaptation de leurs programmes et	Résultats		27		
	de leurs ressources aux objectifs de développement durable	effectifs				
6. Fonctionnement des entités axées sur le développement						
a) Fonctionnement efficace et	i) Nombre ou pourcentage	Objectif	3			
efficient des entités, au moyen, chaque fois que possible, du	d'équipes de pays des Nations Unies qui bénéficient de l'appui d'un centre	Estimation				
regroupement de services de soutien et du partage de locaux	de services intégrés	Résultats effectifs		3	2	1
	ii) Pourcentage de locaux partagés par des entités des Nations Unies	Objectif	20 %			
	par des entres des readons Onies	Estimation				
		Résultats effectifs		16 %		
	iii) Nombre/pourcentage d'équipes	Objectif	66			
	de pays des Nations Unies qui ont souscrit à tous égards à la Stratégie	Estimation				
	relative aux modalités de fonctionnement	Résultats effectifs		35/130	18/131	12/131

Facteurs externes

41. Les entités du système des Nations Unies pour le développement devraient atteindre l'objectif visé et parvenir aux réalisations escomptées pourvu : a) qu'elles s'investissent pleinement dans le programme de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ; b) qu'elles accordent tout leur soutien au système des coordonnateurs résidents dans les fonctions qu'il assume aux niveaux mondial, régional et national ; c) qu'elles appliquent les mesures proposées par le Secrétaire général et approuvées par les États Membres pour optimiser le fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement et intensifier la collaboration aux niveaux mondial, régional et national; d) qu'elles s'investissent totalement dans le programme de travail que les équipes de pays des Nations Unies exécutent à l'appui des priorités nationales de développement durable, conformément aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement; e) qu'elles aident véritablement chaque coordonnateur résident à piloter, dans chacun des pays concernés, l'exécution du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; f) qu'elles collaborent sans réserve avec les autorités nationales dans le cadre des activités menées à l'appui de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030; g) que les États Membres demeurent résolus à doter le système des coordonnateurs résidents de ressources suffisantes; h) que la collaboration, aux niveaux mondial, régional et national, entre les États Membres et les entités du système des Nations Unies pour le développement se traduise par l'intensification des activités conjointes ainsi que de la cohérence et de la discipline.

Produits

42. Les produits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés ci-après dans le tableau 12.

Tableau 12

Produits par catégorie

Coordination mondiale

Pro	duits	Quantite
Αu	itres activités de fond	
du	ganisation de réunions et d'activités du Groupe des Nations Unies pour le développement rable, organisation de réunions et d'activités interinstitutionnelles, et apports à des produits mmuns	
1.	Réunions du Groupe chargé du suivi des résultats de la mise en œuvre intégrée des objectifs de développement durable du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	4
2.	Réunions du Groupe chargé du suivi des résultats du financement stratégique du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	4
3.	Réunions du Groupe chargé du suivi des résultats de l'innovation en entreprise du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	4
4.	Réunions du Groupe chargé du suivi des résultats des partenariats stratégiques du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	4
Su	pports techniques destinés à des utilisateurs extérieurs	
5.	Notes d'orientation et documents d'orientation à caractère technique à l'intention des équipes de pays des Nations Unies	8
Fo	rmation collective	
6.	Webinaires de formation et de consultation avec les bureaux de pays	20
7.	Ateliers régionaux sur l'exécution des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement	ϵ

18-17051 **27/56**

Pro	duits	Quantité
Ge	estion des ressources humaines	
Re	crutement, affectation du personnel et organisation des carrières	
	Réunions du Groupe consultatif interinstitutions consacrées à la sélection des coordonnateurs résidents	4
9.	Réunions du Centre intégré des coordonnateurs résidents	1
	Atelier d'initiation à l'intention des coordonnateurs résidents	1
Pu	blications en série	
11.	Rapport annuel sur les résultats du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	1
Co	oordination régionale	
Pro	duits	Quantite
Au	itres activités de fond	
Na	ganisation de réunions et d'activités du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des tions Unies pour la coordination, organisation de réunions et d'activités interinstitutionnelles, apports à des produits communs	
1.	Réunions régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, services fonctionnels compris	12
2.	Entretiens régionaux d'évaluation et de notation	(
3.	Réunions régionales des équipes de gestion des opérations	(
Fo	rmation collective	
4.	Aide aux fins des opérations de planification des équipes de pays des Nations Unies	30
5.	Ateliers régionaux sur l'exécution des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement	6
6.	Webinaires de formation et de consultation avec les bureaux extérieurs	12
7.	Aide à l'exécution de la Stratégie relative aux modalités de fonctionnement et appui aux équipes de gestion des opérations	12
Su	pports techniques destinés aux utilisateurs extérieurs	
8.	Notes d'orientation et documents d'orientation à caractère technique portant sur des questions d'ordre régional, à l'intention des bureaux extérieurs	6
9.	Examen des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement par des groupes régionaux d'entraide	30
10.	. Activités de sensibilisation, communications et exposés de position sur les questions régionales	(
Co	pordination nationale	
Pro	duits	Quantité
Sei	rvices fonctionnels pour les réunions	
1.	Réunions des comités directeurs rassemblant des représentants des autorités nationales et du système des Nations Unies	80
2.	Coprésidence de dispositifs de coordination de l'aide et de l'action des partenaires de développement	75
Sei	rvices consultatifs prêtés à la demande des gouvernements	
3.	Établissement de lignes directrices, élaboration de modèles et organisation d'activités de formation à l'appui de la rédaction, par les pays, de rapports sur l'état d'avancement des objectifs de développement durable	35

Pro	duits	Quantité
4.	Établissement de lignes directrices, élaboration de modèles et organisation d'activités de formation à l'appui des examens nationaux volontaires sur les objectifs de développement durable	30
5.	Coalitions ou stratégies de financement des objectifs de développement durable	25
6.	Établissement de lignes directrices, élaboration de modèles et organisation d'activités de formation à l'appui de l'intégration des droits de l'homme dans les politiques et programmes de développement nationaux	20
7.	Établissement de lignes directrices, élaboration de modèles et organisation d'activités de formation par les équipes de pays des Nations Unies, à l'appui de l'application, par les autorités nationales concernées, des recommandations issues de l'Examen périodique universel	60
8.	Établissement de lignes directrices, élaboration de modèles et organisation d'activités de formation à l'appui des systèmes nationaux de gestion de l'information relative à l'aide	54
Au	tres activités de fond – produits communs	
9.	Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement	30
10	Documents relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030	15
11	Plans d'action relatifs aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement	25
12	Rapports présentés par les équipes de pays des Nations Unies au titre de l'Examen périodique universel	50
13	Stratégies communes de mobilisation des ressources	10
14	Analyses relatives à l'incidence des conflits sur le développement	7
15	Stratégies communes de sensibilisation	20
16	Facilitation de l'évaluation des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement	60
17	. Plateforme UN-Info	5
18	Évaluations communes des risques	15
19	Stratégies communes relatives aux modalités de fonctionnement	10

- 43. Lorsque le nouveau système des coordonnateurs résidents deviendra opérationnel en 2019, le cadre initial de résultats escomptés sera développé plus avant, à mesure que les données seront harmonisées à l'échelle du système et qu'il sera tenu compte des enseignements tirés de la mise en œuvre de cette réforme historique.
- 44. La répartition des ressources prévues pour le programme de travail est indiquée ci-après dans les tableaux 13 et 14.

Tableau 13 Ressources nécessaires : programme de travail

Catégorie	Ressources nécessaires (2019)	Postes
Coordination mondiale	14 352,7	43
Coordination régionale	6 659,4	28
Coordination nationale	246 298,7	1 046
Total (déduction faite des contributions du personnel)	267 310,8	1 117

18-17051 **29/56**

Tableau 14 Ressources nécessaires, par objet de dépense : programme de travail (En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions (2019)
Postes	155 202,7
Autres dépenses de personnel	2 490,4
Consultants	23 349,7
Voyages	13 889,5
Services contractuels	35 924,5
Frais généraux de fonctionnement	28 648,4
Dépenses de représentation	1 340,0
Fournitures et accessoires	1 899,4
Mobilier et matériel	4 566,2
Total	267 310,8

Coordination mondiale

45. La répartition des ressources prévues pour la coordination mondiale est indiquée ci-après dans les tableaux 15 à 17.

Tableau 15 **Ressources nécessaires : coordination mondiale**

Catégorie	Ressources nécessaires (2019)	Postes
Postes	9 758,9	43
Autres objets de dépense	4 593,8	-
Total (déduction faite des contributions du personnel)	14 352,7	43

Tableau 16 Ressources nécessaires, par objet de dépense : coordination mondiale (En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions (2019)
Postes	9 758,9
Autres dépenses de personnel	703,6
Consultants	1 110,1
Voyages	478,5
Services contractuels	1 219,2
Frais généraux de fonctionnement	904,8
Fournitures et accessoires	55,4
Mobilier et matériel	122,2
Total	14 352,7

Tableau 17 **Postes nécessaires : coordination mondiale**

	Admir	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Catégor services go et catég appare	énéraux ories	Personnel recruté sur le plan national		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	1 ^{re} classe	Autres classes	Administrateurs	Agents locaux	Total
Coordination mondiale	_	_	_	2	8	19	11	_	40	_	3	_	_	43

Postes

46. Le montant demandé (9 758 900 dollars) permettra de financer 43 postes [2 D-1, 8 P-5, 19 P-4, 11 P-3 et 3 G(AC)], dont les titulaires, répartis dans les quatre services ci-après, assureront la coordination mondiale de l'exécution des activités prescrites au titre du programme.

Service des politiques et de la programmation

- 47. Le Service des politiques et de la programmation comptera 22 postes [1 D-1, 5 P-5, 12 P-4, 3 P-3, et 1 G(AC)], dont les titulaires assumeront les fonctions et responsabilités exposées aux paragraphes 48 à 52 ci-après.
- 48. Le chef ou la cheffe du Service des politiques et de la programmation (1 D-1) supervisera et pilotera les travaux du Service, de sorte que les coordonnateurs résidents, leurs bureaux et les équipes de pays des Nations Unies bénéficient d'un dispositif d'appui cohérent et intégré aux fins de l'élaboration et de l'application de politiques de développement durable fondées sur des normes.
- 49. Les cinq postes P-5 sont les suivants :
- a) Chef ou cheffe de la Section des politiques et de l'innovation (1 P-5): le ou la titulaire apportera à l'équipe dirigeante du Bureau de la coordination des activités de développement un appui et des conseils d'ordre stratégique concernant les grandes orientations, pilotera les travaux du Bureau relatifs à l'innovation dans le domaine du développement durable et, enfin, favorisera l'innovation et le changement dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement, à l'appui de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- b) Chef ou cheffe de la Section des partenariats (1 P-5): le ou la titulaire pilotera les travaux de la Section des partenariats et orientera la réflexion stratégique du Bureau concernant les partenariats en faveur du développement durable aux fins de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il ou elle aura pour responsabilités principales de veiller à l'application des directives en matière d'intégration de la problématique femmes-hommes et d'administrer les partenariats stratégiques conclus avec les acteurs du secteur privé, les milieux universitaires, les fondations philanthropiques, les groupes de réflexion, les instituts de recherche et les entités des Nations Unies, à l'appui des travaux des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies;
- c) Chef ou cheffe de la Section du financement stratégique (1 P-5): le ou la titulaire pilotera l'action menée par le Bureau pour assurer le financement stratégique des travaux des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, prêtera des conseils d'ordre stratégique au secrétariat du Fonds commun à l'appui du

31/56

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et veillera à ce que les équipes du Bureau apportent au Fonds leur concours actif;

- d) Administrateur ou administratrice de programmes (hors classe) (facilitation du programme interinstitutions) (1 P-5): le ou la titulaire aidera les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à traiter les questions relatives aux programmes interorganismes et interinstitutions, notamment pour ce qui est des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et de leur rapprochement avec les cadres stratégiques intégrés, les plans d'aide humanitaire et autres cadres de planification et de programmation à l'échelle du système;
- e) Administrateur ou administratrice de programmes (hors classe) (innovations) (1 P-5): le ou la titulaire apportera à l'équipe dirigeante du Bureau un appui consultatif stratégique visant à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de mesures relatives à la prise en compte d'innovations d'ordre technologique et méthodologique aux fins du développement durable.

50. Les 12 postes P-4 sont les suivants :

- a) Spécialiste du développement durable (plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et bilans communs de pays) (1 P-4) : le ou la titulaire prêtera aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies un appui technique, des conseils et une aide concernant la programmation à l'échelle du système, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les bilans communs de pays ;
- b) Spécialiste du développement durable (financement novateur) (1 P-4): le ou la titulaire se tiendra au courant des faits nouveaux et fournira aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies, en temps voulu, des études et des analyses stratégiques de qualité sur le financement novateur et le financement du développement, ainsi qu'un appui en la matière;
- c) Spécialiste du développement durable (coordination des questions de développement et des questions humanitaires) (1 P-4): le ou la titulaire apportera un appui stratégique à l'élaboration de politiques faisant le lien entre aide humanitaire et développement, et prêtera conseil aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies pour ce qui est des retours d'expérience et des bonnes pratiques. De plus, il ou elle exploitera les possibilités de redynamiser les planscadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les programmes conjoints, de sorte que des considérations humanitaires y soient incorporées, selon qu'il convient, notamment en cas de crise prolongée et dans le cadre d'initiatives transfrontières ;
- d) Spécialiste des droits de l'homme (droits de l'homme et programme normatif) (1 P-4) : le ou la titulaire produira en temps voulu des analyses de qualité et facilitera la prestation aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies, par tous les organismes du système, d'un appui stratégique intégré concernant les droits de l'homme et le programme normatif, de sorte que les objectifs de développement durable soient atteints sans que personne ne reste de côté. De plus, il ou elle apportera des conseils d'ordre stratégique et technique, et veillera à ce qu'il y ait une interaction efficace entre les politiques et la pratique ;
- e) Spécialiste du développement durable (gestion des connaissances) (1 P-4): le ou la titulaire se chargera de la gestion, de la maintenance et de l'enrichissement des plateformes de partage des connaissances exploitées par le système des coordonnateurs résidents et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, l'objectif étant de renforcer les capacités et les

connaissances, ainsi que d'encourager l'échange, à l'échelle du système, de bonnes pratiques en matière de développement durable ;

- f) Spécialiste du développement durable (mobilisation des ressources) (1 P-4): le ou la titulaire analysera les tendances en matière de financement et les initiatives de mobilisation des ressources pour le compte du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, et s'emploiera à nouer et à entretenir des partenariats avec les donateurs actuels et éventuels, notamment avec ceux qui n'ont pas l'habitude de contribuer au fonctionnement du système des coordonnateurs résidents:
- g) Spécialiste du développement durable (coordination du développement et institutions financières internationales) (1 P-4): le ou la titulaire analysera les tendances en matière d'aide publique au développement et suivra l'évolution des partenariats que les organismes des Nations Unies nouent avec les institutions de financement internationales à l'appui de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- h) Spécialiste du développement durable (innovations) (1 P-4): le ou la titulaire contribuera à l'élaboration de produits axés sur la connaissance pour étayer la constitution et l'exploitation d'un savoir collectif, en mettant l'accent sur l'échange d'idées et de données d'expérience aux niveaux régional et national. De plus, il ou elle présentera et testera des procédures et des produits novateurs, et offrira au Bureau des possibilités d'apprentissage;
- i) Spécialiste du développement durable (secteur privé) (1 P-4): le ou la titulaire analysera la participation du secteur privé au développement durable et la contribution de celui-ci à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. De plus, il ou elle établira et entretiendra des partenariats avec les acteurs du secteur privé et les responsables des plateformes des Nations Unies par l'intermédiaire desquelles ces acteurs s'engagent en faveur du développement durable et contribuent aux travaux du système des coordonnateurs résidents ;
- j) Spécialiste du développement durable (coordination du développement au lendemain de conflits) (1 P-4): le ou la titulaire prêtera des conseils d'ordre stratégique, technique et opérationnel, ainsi qu'un appui visant à favoriser le développement durable lors de crises et au lendemain de celles-ci, en veillant à mettre en corrélation les impératifs du développement durable et l'élaboration de politiques, la planification et la programmation relatives à l'action humanitaire et à la consolidation de la paix. De plus, il ou elle nouera et entretiendra des partenariats solides et transversaux avec des parties appartenant ou non au système des Nations Unies, de sorte qu'un appui intégré et transversal soit apporté aux coordonnateurs résidents, à leurs bureaux et aux équipes de pays des Nations Unies;
- k) Spécialiste du développement durable (coordination du développement dans les phases de transition) (1 P-4): le ou la titulaire facilitera la participation stratégique et active des équipes de pays des Nations Unies aux phases de transition, et contribuera à l'élaboration de méthodes de planification de ces phases qui soient communes aux organismes du système. De plus, il ou elle prendra part aux travaux du groupe de travail sur les phases de transition et épaulera l'organisation d'activités conjointes visant à tirer parti des enseignements découlant des phases de transition des missions;
- 1) Spécialiste des droits de l'homme (problématique femmes-hommes) (1 P-4) : le ou la titulaire analysera la contribution du système des Nations Unies pour le développement à l'égalité des sexes et à l'avancement des femmes au niveau national, ainsi que son incidence sur l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. De plus, il ou elle offrira une assistance technique destinée

18-17051 **33/56**

à faciliter l'application, dans tous les domaines d'activité des coordonnateurs résidents, des directives institutionnelles sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes, et prêtera aux équipes de pays des Nations Unies un appui technique pour les aider à interpréter les politiques et orientations relatives à l'exploitation des dispositifs et moyens dont disposent les organismes des Nations Unies.

51. Les trois postes P-3 sont les suivants :

- a) Administrateur ou administratrice de programmes (UN-Info) (1 P-3): le ou la titulaire épaulera la mise en service intégrale et effective de la plateforme UN-Info, en étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies. UN-Info est une plateforme en ligne conçue pour faciliter l'élaboration et le contrôle de l'exécution des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des plans se rapportant à la Stratégie relative aux modalités de fonctionnement, mais aussi la communication de l'information en la matière, ainsi que la coordination entre les responsables de l'exécution des différents plans et la visualisation intuitive des données relatives aux programmes et aux opérations. De plus, le ou la titulaire pilotera les modalités de développement de cette plateforme et encadrera les travaux des utilisateurs externes de la plateforme ;
- b) Administrateur ou administratrice de programmes (exécution et facilitation des programmes interinstitutions) (1 P-3): le ou la titulaire apportera aux bureaux des coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies un appui technique pour les aider à recenser et à promouvoir des activités de programme interinstitutionnelles qui recoupent plusieurs tâches prescrites et volets thématiques. De plus, il ou elle étudiera, analysera et présentera des informations recueillies auprès de diverses sources pour faciliter le recensement de domaines d'activité se prêtant à l'élaboration de programmes transversaux et conjoints, tels que la problématique femmes-hommes et les questions relatives aux jeunes ;
- c) Administrateur ou administratrice de programmes (analyse des données relatives aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement) (1 P-3) : le ou la titulaire mettra au point et tiendra à jour des bases de données ainsi que les sites Web du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. De plus, il ou elle produira régulièrement des analyses sur les tendances et les enjeux observés dans des études et travaux de recherche.
- 52. Un assistant ou une assistante (programmes) [1 G(AC)] assurera la liaison avec les hauts responsables internes et externes et coordonnera la gestion des aspects administratifs et logistiques de toutes les manifestations et de tous les ateliers d'importance se rapportant aux politiques et aux programmes.

Section des stratégies relatives aux modalités de fonctionnement

- 53. La Section des stratégies relatives aux modalités de fonctionnement comptera cinq postes (1 P-5, 2 P-4 et 2 P-3), dont les titulaires assumeront les fonctions et responsabilités exposées aux paragraphes 54 à 56 ci-après.
- 54. Le chef ou la cheffe de la Section des stratégies relatives aux modalités de fonctionnement (1 P-5) dirigera et supervisera la prestation quotidienne de services à l'appui du Bureau, des bureaux régionaux et des bureaux des coordonnateurs résidents, notamment pour ce qui est de la planification des travaux, de l'administration et de la budgétisation. Il ou elle prêtera conseil à l'équipe de direction du Bureau quant aux stratégies relatives aux activités dans les pays, et apportera un appui aux équipes de pays des Nations Unies au moyen de stages de formation et de webinaires consacrés aux stratégies relatives aux modalités de fonctionnement, pour garantir la coordination des opérations menées sur le terrain, ainsi que leur

harmonisation et leur conformité totale avec les directives du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

55. Les deux postes P-4 sont les suivants :

- a) Administrateur ou administratrice de programmes (Stratégie relative aux modalités de fonctionnement) (1 P-4): le ou la titulaire aidera les équipes de pays des Nations Unies et les bureaux régionaux à traduire en termes opérationnels les stratégies relatives aux modalités de fonctionnement, à évaluer le degré de satisfaction des clients et à optimiser la présence des organismes grâce au partage des locaux;
- b) Administrateur ou administratrice de programmes (partage des locaux) (1 P-4): le ou la titulaire assurera la gestion des mesures de partage des locaux et veillera à l'application et au respect des directives du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. De plus, il ou elle pilotera la collaboration stratégique avec le Groupe en ce qui concerne le partage des locaux et les questions connexes.

56. Les deux postes P-3 sont les suivants :

- a) Administrateur ou administratrice de programmes (partage des locaux) (1 P-3): le ou la titulaire prêtera conseil quant à la politique interinstitutionnelle de partage des locaux, fera des propositions y relatives et veillera à ce qu'elle soit effectivement appliquée au moyen de contrôles et de rapports sur les progrès accomplis en matière de services communs ;
- b) Administrateur ou administratrice de programmes (innovation institutionnelle) (1 P-3): le ou la titulaire fournira des services techniques de secrétariat au Groupe des Nations Unies pour le développement durable et au Groupe chargé du suivi des résultats de l'innovation institutionnelle, et accentuera la coordination et le partage des connaissances entre les équipes spéciales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour ce qui est de l'innovation institutionnelle.

Section de l'information et de la communication des résultats

- 57. La Section de l'information et de la communication des résultats comptera 8 postes [1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, et 1 G(AC)], dont les titulaires assumeront les fonctions et responsabilités décrites aux paragraphes 58 à 61 ci-après.
- 58. Le chef ou la cheffe de la Section de l'information et de la communication des résultats (1 P-5) dirigera la Section et en pilotera les activités de planification et de budgétisation ; il ou elle encadrera les travaux qu'elle entreprendra pour mieux faire connaître les résultats obtenus par le système des Nations Unies pour le développement par divers moyens de communication mais aussi en engageant des échanges et en menant des activités de sensibilisation ; enfin, il ou elle encadrera la conception et la mise en place d'une stratégie de communication commune.

59. Les trois postes P-4 sont les suivants :

a) Administrateur ou administratrice de programmes (communication des résultats) (1 P-4): le ou la titulaire supervisera la conceptualisation, l'élaboration, la rédaction et la production de tous les rapports consacrés aux résultats du Bureau et destinés au Groupe des Nations Unies pour le développement durable mais aussi au public. En ce qui concerne les contenus numériques, il ou elle définira et appliquera une stratégie et un mode d'action conçus pour répondre aux priorités du système des Nations Unies pour le développement en matière de communication et diffuser sur les plateformes numériques des contenus relatifs aux programmes. De plus, il ou elle prêtera conseil quant aux tendances les plus récentes, aux pratiques optimales et aux critères de référence :

18-17051 **35/56**

- b) Administrateur ou administratrice de programmes (transition numérique) (1 P-4): le titulaire supervisera la normalisation des interfaces de programmation par les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et les équipes de pays, l'objet étant de favoriser l'interopérabilité des données et d'en faciliter la circulation ainsi que la communication. De plus, il ou elle développera et mettra en place, au niveau des pays, des outils de communication communs pour dynamiser l'échange en temps réel avec le public;
- c) Administrateur ou administratrice de programmes (gestion des contenus, stratégie d'image et élaboration de produits) (1 P-4) : le ou la titulaire encadrera les procédures de révision éditoriale et d'approbation des communications, des rapports et des publications du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et du Bureau, en veillant à la qualité, à la clarté et à l'uniformité de ces produits.

60. Les trois postes P-3 sont les suivants :

- a) Administrateur ou administratrice de programmes (site Web et médias sociaux) (1 P-3): le ou la titulaire déterminera et supervisera la conception des sites Web du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en vue de regrouper les produits numériques pertinents des divers organismes des Nations Unies; il ou elle facilitera la prestation d'un appui technique et de conseils dont les équipes de pays des Nations Unies auront besoin pour concevoir leurs sites Web et y intégrer les données ouvertes issues de la plateforme UN-Info et de portails de données;
- b) Spécialiste de la gestion de l'information (communication de l'information, données et plateforme de visualisation des données) (1 P-3): le ou la titulaire formulera des conseils sur les pratiques d'archivage, y compris l'analyse des besoins et des modes de fonctionnement, l'organisation et la conservation des informations collectées par l'ONU, la préservation et la destruction des documents archivés et les politiques et procédures de gestion de l'information, l'accent étant mis sur les applications technologiques;
- c) Administrateur ou administratrice de programmes (information destinée au public et transparence) (1 P-3): le ou la titulaire encadrera le développement, la mise à jour et la maintenance des plateformes de données ouvertes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, de proposer aux équipes de pays des Nations Unies et aux organismes membres du Groupe des solutions pour assurer la transparence des données du Groupe, ainsi que de leur apporter un appui et des conseils en la matière.
- 61. Un assistant ou une assistante d'information (médias et communication) [1 G(AC)] apportera un appui technique pour faciliter l'élaboration et la présentation de produits de communication et de graphiques d'information, ainsi que la prestation de services connexes.

Service du renforcement des capacités d'encadrement du système des coordonnateurs résidents

- 62. Le Service du renforcement des capacités d'encadrement du système des coordonnateurs résidents sera composé de huit postes [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et 1 G(AC)], dont les titulaires assumeront les fonctions et responsabilités exposées aux paragraphes 63 à 67.
- 63. Le ou la Chef du Service du renforcement des capacités d'encadrement du système des coordonnateurs résidents (1 D-1) prêtera des conseils d'ordre stratégique au Groupe des Nations Unies pour le développement durable et aux organismes des Nations Unies quant aux questions relatives à l'encadrement et pilotera le programme de travail et les activités budgétaires du Service, y compris

pour ce qui est de l'établissement de partenariats, de la mobilisation des ressources et de la gestion des relations avec les donateurs. Il ou elle rendra compte aux organes intergouvernementaux de l'exécution du budget et du programme, des questions touchant les programmes et les opérations du système, ainsi que des programmes et activités des équipes de pays des Nations Unies en la matière.

64. Un administrateur ou administratrice de programmes (hors classe) (solutions d'encadrement) (1 P-5) dirigera l'équipe s'occupant des solutions d'encadrement et donnera des orientations d'ordre stratégique en vue de l'obtention des résultats visés par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour ce qui est de renforcer la direction des opérations. De plus, il ou elle établira et entretiendra des partenariats stratégiques avec des réseaux internes et externes en vue de perfectionner les connaissances et renforcer les capacités des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies.

65. Les deux postes P-4 sont les suivants :

- a) Administrateur ou administratrice de programmes (organisation prévisionnelle de la relève des coordonnateurs résidents) (1 P-4): le ou la titulaire élaborera les politiques, méthodes de travail et procédures du nouveau Centre intégré d'évaluation des coordonnateurs résidents et veillera à leur application, coordonnera l'exécution des travaux de secrétariat pour le Groupe consultatif interinstitutions, et supervisera la gestion du fichier des coordonnateurs résidents ainsi que l'analyse des données y relatives de manière que la relève puisse être organisée avec efficacité;
- b) Administrateur ou administratrice de programmes (systèmes de gestion de la performance) (1 P-4): le ou la titulaire fixera des orientations en vue de la mise en place d'une plateforme d'évaluation des résultats et des compétences destinée à renforcer la responsabilité mutuelle des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, et les étoffera selon les besoins.

66. Les trois postes P-3 sont les suivants :

- a) Administrateur ou administratrice de programmes (perfectionnement des capacités d'encadrement des coordonnateurs résidents et partenariats) (1 P-3): le ou la titulaire administrera le programme de formation et de perfectionnement des capacités d'encadrement des coordonnateurs résidents et des équipes de pays, l'accent étant mis sur l'échange de données d'expérience au moyen de la plateforme LEADX, et présentera des éléments de texte d'ordre technique aux fins de l'élaboration de documents directifs sur le renforcement des capacités d'encadrement du système des coordonnateurs résidents;
- b) Administrateur ou administratrice de programmes (sélection des coordonnateurs résidents) (1 P-3): le ou la titulaire aidera à l'élaboration de directives et d'instructions générales sur l'évaluation et la sélection des coordonnateurs résidents, coordonnera le vote et fournira un appui technique à l'établissement des documents destinés au Groupe consultatif interinstitutions ;
- c) Administrateur ou administratrice de programmes (systèmes informatisés de renforcement des capacités d'encadrement) (1 P-3): le ou la titulaire supervisera et administrera les systèmes informatisés et les bases de données, notamment la production automatisée d'analyses et de représentations graphiques des données à l'intention du Groupe consultatif interinstitutions, de même que les fichiers de coordonnateurs résidents, le progiciel d'évaluation des résultats et des compétences et les bases et ensembles de données relatives aux compétences des coordonnateurs résidents. De plus, il ou elle mettra au point des modèles d'analyse des données relatives aux capacités d'encadrement dans les organismes des Nations Unies et

18-17051 **37/56**

établira des rapports visant à faciliter l'analyse des politiques et la formulation de recommandations.

67. L'assistant ou l'assistante (programmes) [1 G(AC)] aidera à la réalisation d'analyses, d'évaluations et d'enquêtes visant à déterminer les besoins en matière de formation, ce qui permettra d'améliorer les moyens de perfectionner les compétences des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies et de formuler des recommandations à ce sujet. De plus, il ou elle aidera à l'organisation des réunions d'évaluation de la performance des coordonnateurs résidents et des équipes de pays ainsi que des activités de formation en matière d'encadrement.

Autres dépenses de personnel

68. Le montant demandé (703 000 dollars) couvrira les frais afférents au personnel temporaire (autre que pour les réunions), à l'administration des états de paie, à la formation et aux heures supplémentaires en périodes de surcroît de travail.

Consultants

- 69. Le montant demandé (1 110 100 dollars) permettra de financer les services spécialisés d'experts dont le Secrétariat ne dispose pas ou dont il est jugé non rentable de le doter. Il est proposé de recruter deux consultants, comme suit :
- a) Un ou une spécialiste des applications Oracle, pour une durée de 12 mois, qui veillera à la mise en service intégrale du système d'évaluation de la performance des coordonnateurs résidents et aidera à le mettre à niveau pour tenir compte des observations reçues ultérieurement du Bureau de l'informatique et des communications ;
- b) Un ou une graphiste, pour une durée de 12 mois, qui s'occupera de refaçonner l'image des sites Web du système des coordonnateurs résidents et d'en harmoniser la conception, la présentation et le contenu aux niveaux mondial, régional et national.

Voyages

- 70. Le montant demandé (478 500 dollars) permettra de financer :
- a) Trois voyages du ou de la Chef du Service du renforcement des capacités d'encadrement, qui participera et aidera à l'évaluation annuelle de la performance des coordonnateurs résidents effectuée par les bureaux régionaux du Bureau de la coordination des activités de développement ;
- b) Deux voyages d'un représentant du Bureau des ressources humaines, qui participera et aidera à l'évaluation annuelle de la performance des coordonnateurs résidents effectuée par les bureaux régionaux ;
- c) Un voyage en Europe du ou de la Chef du Service des politiques et de la programmation, qui participera à la session d'automne du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat ;
- d) Un voyage en Europe du ou de la Chef de la Section des stratégies relatives aux modalités de fonctionnement, qui participera à la session de printemps du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat ;
- e) Cinq voyages du ou de la Chef de la Section des politiques et de l'innovation à destination des bureaux régionaux, pour participer aux ateliers annuels de lancement des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans la région considérée et pour assurer l'échange interrégional de données d'expérience entre les bureaux des coordonnateurs résidents ainsi que la formation des

responsables de la coordination régionale des nouveaux systèmes de programmation intégrée et des directives connexes établies par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable ;

- f) Cinq voyages du ou de la spécialiste du développement durable à destination des bureaux régionaux, pour participer aux ateliers annuels de lancement des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans la région concernée et pour assurer l'échange interrégional de données d'expérience entre les bureaux des coordonnateurs résidents ainsi que la formation des responsables de la coordination régionale des nouveaux systèmes de programmation intégrée et des directives connexes établies par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable :
- g) Un voyage du ou de la Chef de la Section de l'information et de la communication des résultats à destination des bureaux régionaux, pour accompagner les membres de l'équipe de direction ;
- h) Cinq voyages du ou de la spécialiste de l'information (communication des résultats) à destination des bureaux régionaux, pour participer aux ateliers sur la communication des résultats organisés par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable dans les régions ;
- i) Cinq voyages du ou de la spécialiste du développement durable (gestion des connaissances) à destination des bureaux régionaux, pour participer aux ateliers sur la gestion des connaissances organisés par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable dans les régions ;
- j) Cinq voyages du ou de la spécialiste du développement durable (financement novateur) à destination des bureaux régionaux, pour animer les ateliers sur le financement novateur de la réalisation des objectifs de développement durable organisés par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable dans les régions ;
- k) Cinq voyages du ou de la spécialiste du développement durable (coordination des questions de développement et questions humanitaires) à destination des bureaux régionaux, pour animer les ateliers sur la planification intégrée des activités de développement et des activités humanitaires, organisés par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable dans les régions ;
- l) Cinq voyages du ou de la spécialiste du développement durable (secteur privé) à destination des bureaux régionaux, pour animer les ateliers sur la mobilisation du secteur privé et les partenariats avec les entreprises, organisés par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable dans les régions ;
- m) Cinq voyages du ou de la Chef de la Section du financement stratégique à destination des bureaux régionaux, pour animer les ateliers sur le financement stratégique organisés par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable dans les régions ;
- n) Un voyage de trois jours à Montreux (Suisse) du ou de la Chef de la Section des partenariats et le ou la spécialiste du développement durable (coordination du développement et questions humanitaires), qui participeront au séminaire-retraite annuel des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général;
- o) Cinq voyages du ou de la Chef de la Section des stratégies relatives aux modalités de fonctionnement à destination des bureaux régionaux, pour participer aux ateliers régionaux annuels de lancement de celles-ci;
- p) Cinq voyages de l'administrateur ou l'administratrice de programmes (partage des locaux) à destination des bureaux régionaux, pour participer aux ateliers

18-17051 **39/5**6

régionaux annuels de lancement des stratégies relatives aux modalités de fonctionnement ;

- q) Trois voyages (chacun de trois jours ouvrables) du ou de la Chef du Service des politiques et de la programmation à destination des bureaux régionaux, pour donner des conseils afin qu'un appui cohérent et intégré soit assuré aux coordonnateurs résidents, aux bureaux des coordonnateurs résidents et aux équipes de pays sur l'application des politiques de développement durable et qui participera aux réunions régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable :
- r) Trois voyages (chacun de trois jours ouvrables) du ou de la Chef de la Section des politiques et de l'innovation à destination des bureaux régionaux, pour donner des conseils afin qu'un appui cohérent et intégré soit assuré aux coordonnateurs résidents, aux bureaux des coordonnateurs résidents et aux équipes de pays sur l'application des politiques de développement durable et qui participera aux réunions régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ;
- s) Quinze voyages dans le cadre de la participation de 15 nouveaux coordonnateurs résidents à l'atelier d'initiation annuel organisé à New York;
- t) Cinq voyages (chacun de trois jours ouvrables) d'un membre de l'équipe du Service du renforcement des capacités d'encadrement du système des coordonnateurs résidents à destination des bureaux régionaux, pour accompagner le Sous-Secrétaire général ou la Sous-Secrétaire générale à la coordination des activités de développement aux réunions d'information et aux consultations et qui participera à l'évaluation de la performance des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies.

Services contractuels

- 71. Le montant demandé (1 212 200 dollars) couvrira les dépenses contractuelles suivantes :
- a) Services de visualisation de données (pendant 12 mois) destinés à faciliter l'exploitation de données ouvertes et la mise en place de programmes d'innovation axés sur des données par le système des coordonnateurs résidents ;
- b) Services de maintenance, de soutien technique et de développement du système de gestion de l'information du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ;
- c) Services de maintenance, de soutien technique et de développement du progiciel d'évaluation des résultats et des compétences des coordonnateurs résidents et des équipes de pays mis en service par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable ;
- d) Services de maintenance, de soutien technique et de développement de la plateforme d'information sur les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (UN-INFO) mise en ligne par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable ;
- e) Services de maintenance, de soutien technique et de développement de la base de données sur les coordonnateurs résidents mise en place par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable ;
- f) Services de maintenance, de soutien technique et de développement du site Web du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ;

- g) Services assurés par le Centre intégré d'évaluation des coordonnateurs résidents ;
- h) Honoraires liés à l'atelier annuel d'initiation des nouveaux coordonnateurs résidents organisé à New York.

Frais généraux de fonctionnement

- 72. Le montant demandé (904 800 dollars) permettra de financer :
- a) La location de locaux, à l'occasion du lancement, dans les pays concernés, des plans-cadres des Nations Unies pour le développement en 2019, pour les cinq ateliers y relatifs organisés dans les villes où se trouvent les bureaux régionaux avec la participation de membres des équipes de pays et des bureaux des coordonnateurs résidents et le concours de responsables de la gestion des programmes pertinents des bureaux régionaux et du Bureau de la coordination des activités de développement ;
- b) La location de locaux, à l'occasion du lancement, dans les pays concernés, de la nouvelle stratégie relative aux modalités de fonctionnement, pour les cinq ateliers y relatifs organisés dans les villes où se trouvent les bureaux régionaux avec la participation de membres des équipes de pays et des bureaux des coordonnateurs résidents et le concours de responsables de la gestion des programmes d'innovations institutionnelles des bureaux régionaux et du Bureau de la coordination des activités de développement;
- c) La location de locaux pour l'atelier annuel d'initiation des nouveaux coordonnateurs résidents organisé à New York;
- d) Les dépenses de communication (téléphonie mobile et fixe), les services collectifs de distribution, les frais de messagerie, les frais d'imprimerie et les charges diverses.

Fournitures et accessoires

73. Le montant demandé (55 400 dollars) permettra de couvrir les fournitures et les accessoires de bureau non réutilisables, comme le papier, les articles de papeterie ainsi que les fournitures nécessaires au traitement de données et au traitement de texte.

Mobilier et matériel

74. Le montant demandé (122 200 dollars) permettra de couvrir le remplacement du mobilier, des outils bureautiques et d'autres matériels.

Coordination régionale

75. La répartition des ressources prévues pour la coordination régionale est indiquée dans les tableaux 18 à 20.

Tableau 18

Ressources nécessaires : coordination régionale

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources nécessaires (2019) Po	stes
Budget ordinaire		
Postes	5 749,4	28

18-17051 **41/5**6

Total (déduction faite des contributions du personnel)	6 659,4	28
Autres objets de dépense	910,0	_
Catégorie	Ressources nécessaires (2019)	Postes

Tableau 19
Ressources nécessaires, par objet de dépense : coordination régionale (En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (montant prévu)
Postes	5 749,4
Autres dépenses de personnel	86,8
Consultants	139,6
Voyages	511,0
Frais généraux de fonctionnement	135,6
Dépenses de représentation	30,0
Fournitures et accessoires	4,0
Mobilier et matériel	3,0
Total	6 659,4

Tableau 20 **Postes nécessaires : coordination régionale**

	Admi	nistrate	eurs et f	Conction	ınaires	de ranį	g supér	ieur		Catégor services go et catég apparen	énéraux ories	Personnel recruté sur le plan national		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	l ^{re} classe	Autres classes	Administrateurs	Agents locaux	Total
Coordination régionale	-	-	5	-	3	11	4	_	22	_	_	-	5	28

Postes

76. Le montant de 5 749 400 dollars permettrait de créer 28 postes (5 D-2, 3 P-5, 11 P-4, 4 P-3 et 5 postes d'agent local) pour appuyer l'exécution du programme. La coordination régionale sera assurée par cinq bureaux régionaux : Afrique (1 D-2, 1 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent local), États arabes (1 D-2, 2 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent local), Europe et Asie centrale (1 D-2, 2 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent local), Asie et Pacifique (1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent local) et Amérique latine et Caraïbes (1 D-2, 1 P-5, 2 P-4 et 1 poste d'agent local). Les bureaux régionaux auront à peu près la même structure et des postes assortis d'attributions et de responsabilités à peu près pareilles, comme décrit aux paragraphes 77 à 80.

77. Dans chaque région, un directeur régional ou une directrice régionale (1 D-2) établira le programme de travail de fond et le budget de son bureau régional et veillera à leur exécution. Outre la gestion des activités courantes, son rôle consistera à renforcer la collaboration et le partenariat avec les commissions économiques

régionales et à veiller à ce que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les programmes conjoints soient reliés et concourent aux activités des organes intergouvernementaux concernés et des réseaux de la région.

78. Dans les trois régions les plus étendues, un administrateur ou une administratrice de programmes (hors classe) (coordination régionale) (1 P-5) coordonnera les travaux menés au niveau régional dans les domaines politique et normatif et le renforcement de la cohérence du système des coordonnateurs résidents et s'occupera de l'organisation des forums régionaux. Ces fonctionnaires superviseront également la fourniture de services d'appui aux coordonnateurs et coordonnatrices résidents, aux équipes de pays des Nations Unies et aux bureaux des coordonnateurs et coordonnatrices résidents aux fins de l'exécution des programmes et des stratégies relatives aux activités dans les pays, et aideront les présidents et présidentes régionaux du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et la Directrice du Bureau de la coordination des activités de développement à évaluer la performance des coordonnateurs résidents et des équipes de pays.

79. Les postes P-4 seront les suivants :

- a) Spécialistes du développement durable (plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et partenariat) (2 P-4 pour l'Afrique et 1 P-4 pour chacune des autres régions): ces fonctionnaires aideront les coordonnateurs et coordonnatrices résidents et les équipes de pays à fournir en temps voulu, dans le cadre des plans-cadres, un appui intégré de qualité aux États Membres pour la mise en œuvre du Programme 2030. Ils concourront à l'élaboration des plans-cadres et d'autres programmes d'activité au niveau des pays ;
- b) Administrateurs et administratrices de la liaison et du développement durable (5 P-4, un pour chaque région du Groupe des Nations Unies pour le développement durable) : ces fonctionnaires seront responsables de la liaison entre le Siège et les bureaux régionaux du Bureau de la coordination des activités de développement et, à ce titre, ils assureront la coordination et les échanges interinstitutions et participeront aux débats d'orientation afin de veiller à la prise en compte des aspects régionaux ; ils prendront part aux forums tenus au Siège et aux travaux des équipes d'experts ou des groupes de travail interinstitutions qui présentent un intérêt pour la région relevant de sa compétence.
- 80. Dans chaque région, un administrateur ou une administratrice de programmes (communication de l'information, suivi et stratégies relatives aux modalités de fonctionnement) (1 P-3) aidera à déterminer, à rassembler et à suivre les données et indicateurs communs des Nations Unies, conseillera les coordonnateurs résidents et les équipes de pays sur l'utilisation du système de gestion de l'information du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, aidera à renforcer les capacités de suivi et d'évaluation des résultats en matière de développement et fournira un appui technique à l'élaboration des stratégies relatives aux modalités de fonctionnement.
- 81. Un assistant ou une assistante (programmes) (1 agent local) aidera à la planification et à l'exécution des activités pour le directeur régional ou la directrice régionale du Bureau de la coordination des activités de développement, participera au fonctionnement du bureau régional, notamment pour ce qui est de contrôler les ressources financières et l'exécution des plans de travail, et prêtera son concours aux activités d'appui comme la gestion des achats, des voyages et des congés.

Autres dépenses de personnel

82. Le montant de 86 800 dollars permettra de couvrir le personnel temporaire (autre que pour les réunions), la gestion des états de paie, les frais de formation et les heures supplémentaires en période de surcroît de travail.

18-17051 **43/56**

Consultants

83. Le montant de 139 600 dollars permettra de financer des travaux d'analyse et l'appui à la mise en place d'initiatives et de programmes régionaux et sous-régionaux du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

Voyages

- 84. Le montant de 511 000 dollars permettra de couvrir :
- a) Un voyage de trois jours à New York, effectué par les cinq directeurs et directrices régionaux pour tenir des consultations avec les organes des Nations Unies et d'autres homologues travaillant dans des domaines intéressant son mandat ;
- b) Vingt-cinq voyages effectués dans la région relevant de sa compétence par chaque directeur régional ou directrice régionale en compagnie du personnel supérieur pour participer aux visites des équipes de pays des Nations Unies, aider aux activités de médiation, superviser l'application des accords et des directives du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et dialoguer avec les interlocuteurs nationaux ;
- c) Quarante voyages effectués dans les pays de la région relevant de sa compétence par chaque administrateur ou administratrice de programmes (stratégies relatives aux modalités de financement) pour participer aux réunions sur les stratégies relatives aux modalités de financement;
- d) Quarante-neuf voyages effectués dans les pays de la région relevant de sa compétence par chaque spécialiste du développement durable (plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et partenariat) pour participer aux réunions de planification et de concertation stratégiques des équipes de pays des Nations Unies dans les 39 pays qui lanceront leur nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en 2019.

Frais généraux de fonctionnement

85. Le montant de 135 600 dollars permettra de couvrir les dépenses de communication (téléphonie mobile et fixe), les services collectifs de distribution, les frais de messagerie, les travaux d'imprimerie et d'autres frais.

Dépenses de représentation

86. Un montant de 30 000 dollars est alloué aux cinq bureaux régionaux, soit 6 000 dollars par bureau, pour couvrir les dépenses afférentes aux réceptions officielles avec les représentants et représentantes des pays, des États Membres et des organismes des Nations Unies.

Fournitures et accessoires

87. Le montant de 4 000 dollars permettra de couvrir les fournitures et accessoires de bureau non réutilisables, notamment le papier, les articles de papeterie et les fournitures de traitement des données et de traitement de texte.

Mobilier et matériel

88. Le montant de 3 000 dollars permettra de couvrir le remplacement du mobilier, des outils bureautiques et d'autres matériels.

Coordination nationale

89. La répartition des ressources prévues pour la coordination nationale est indiquée dans les tableaux 21 à 23.

Tableau 21 **Ressources nécessaires : coordination nationale**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources nécessaires (2019)	Postes
Budget ordinaire		
Postes	139 694,4	1 046
Autres objets de dépense	106 604,3	_
Total (déduction faite des contributions du personnel)	246 298,7	1 046

Tableau 22 **Ressources nécessaires, par objet de dépense : coordination nationale** (En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (montant prévu)
Postes	139 694,4
Autres dépenses de personnel	1 700,0
Consultants	22 100,0
Voyages	12 900,0
Services contractuels	34 705,3
Frais généraux de fonctionnement	27 608,0
Dépenses de représentation	1 310,0
Fournitures et accessoires	1 840,0
Mobilier et matériel	4 441,0
Total	246 298,7

Tableau 23 **Postes nécessaires**

	Admii	nistrate	eurs et j	fonction	nnaires	de ran	g supéi	rieur		Catégorie des services généraux et catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	I ^{re} classe	Autres classes	Administrateurs	Agents locaux	Total
Coordination régionale	-	12	36	81	131	65	_	_	325	-	_	459	262	1 046

Postes

90. Le montant de 139 694 400 dollars permettrait de créer 1 046 postes (12 postes de sous-secrétaire général, 36 D-2, 81 D-1, 131 P-5, 65 P-4, 459 postes

18-17051 **45/56**

- d'administrateur recruté sur le plan national et 262 postes d'agent local), comme indiqué dans le tableau ci-dessus, pour appuyer l'exécution du programme. La coordination au niveau national sera assurée par 131 bureaux de pays ; les attributions et responsabilités associées aux différents postes sont décrites ci-après.
- 91. Le coordonnateur résident ou la coordonnatrice résidente (1 sous-secrétaire général ou 1 D-2 ou 1 D-1, selon la complexité de la situation sur le terrain et de la taille de l'équipe de pays des Nations Unies) veillera à la coordination des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies et à l'engagement de responsabilité de tous les organismes sur place dans l'appui à la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national. Ce fonctionnaire dirigera l'élaboration, l'exécution et le suivi du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'établissement de rapports connexes, en concertation et en accord avec le gouvernement du pays, et veillera à ce que les programmes des organismes et le financement commun interinstitutions du développement s'accordent avec les besoins et les priorités nationaux en matière de développement. Ce fonctionnaire veillera à la mise en application du programme normatif de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux conventions et traités mondiaux et régionaux ratifiés par le pays, et à la fourniture d'un appui au renforcement des capacités nationales dans les domaines normatifs et opérationnels, conformément aux mandats des organismes des Nations Unies et compte tenu des compétences particulières et des attributions de chaque organisme. En tant que responsables désignés, les coordonnateurs et coordonnatrices résidents veilleront à ce que les services de sécurité assurés aux membres du personnel des Nations Unies et aux personnes qui sont à leur charge soient bien coordonnés au niveau national et dirigera l'équipe de coordination du dispositif de sécurité. Là où cela est nécessaire, les coordonnateurs et coordonnatrices résidents continueront d'être investis d'une deuxième fonction, celle coordonnateur ou coordonnatrice des opérations humanitaires, et d'une troisième, celle de représentant spécial adjoint ou représentante spéciale adjointe du Secrétaire général.
- 92. Un coordonnateur ou une coordonnatrice des questions de développement (hors classe) et chef de l'équipe de planification stratégique (1 P-5) donnera des conseils stratégiques au coordonnateur résident ou à la coordonnatrice résidente et à l'équipe de pays des Nations Unies pour garantir la fourniture efficace, en temps voulu, d'un appui de qualité au pays de programme pour la mise en œuvre du Programme 2030 grâce à des analyses communes de pays et d'un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement d'un nouveau type. Ce fonctionnaire établira de nouveaux partenariats et les mettra à profit pour faciliter la mobilisation des ressources à l'appui du plan-cadre et le partage des connaissances tout en renforçant le rôle de l'Organisation des Nations Unies comme principal organisme assurant des services intégrés à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable. Ce fonctionnaire supervisera également l'application des stratégies relatives aux modalités de fonctionnement et promouvra un esprit de travail axé sur les clients et sur l'amélioration constante des services opérationnels, et gérera le bureau du coordonnateur résident ou de la coordonnatrice résidente en veillant à ce que les activités soient coordonnées et à ce que les politiques et procédures mises en place soient respectées. Il promouvra la gestion des connaissances et le renforcement des capacités à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies.
- 93. Un coordonnateur ou une coordonnatrice des questions de développement et économiste (1 P-4 ou 1 administrateur recruté sur le plan national) mènera des analyses axées sur des données factuelles afin de permettre à tous les membres de l'équipe de pays de comprendre les tendances, les meilleures pratiques, les difficultés et les possibilités en matière de développement durable observées dans les pays de programme. Ce fonctionnaire offrira des conseils pratiques novateurs et de qualité au

coordonnateur résident ou à la coordonnatrice résidente et à l'équipe de pays des Nations Unies, aux interlocuteurs des gouvernements nationaux et aux partenaires concernés. Ce fonctionnaire conseillera également l'équipe de pays sur l'élaboration d'une nouvelle génération de programmes relatifs aux objectifs de développement durable qui mettent l'accent sur les investissements et qui soient axés sur les indicateurs économiques et la réalisation accélérée des objectifs de développement durable. Ce fonctionnaire veillera et contribuera à la génération et à la gestion des connaissances sur la pensée économique, le financement du développement et les objectifs de développement durable dans le cadre de réseaux de praticiens et de savoirs.

- 94. Un coordonnateur ou une coordonnatrice des questions de développement (communication et information sur les programmes) (1 administrateur recruté sur le plan national) conseillera et aidera le coordonnateur résident ou la coordonnatrice résidente et l'équipe de pays des Nations Unies dans l'élaboration, l'application et le suivi d'une stratégie de communication et d'information commune des Nations Unies, qui promeuve le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement comme l'instrument le plus important pour la planification et l'exécution des activités de développement des Nations Unies dans le pays, à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030. Ce fonctionnaire fera plus largement connaître au public le rôle de l'Organisation des Nations Unies et la vision collective du Programme 2030 en engageant le dialogue avec les principaux partenaires traditionnels et non traditionnels. Ce fonctionnaire travaillera en étroite collaboration avec les médias, administrera les plateformes numériques externes, notamment la présence de l'Organisation des Nations Unies sur les réseaux sociaux, prêtera son concours à la production des publications des Nations Unies et donnera des conseils sur l'utilisation conjointe du logo de l'Organisation au niveau du pays.
- 95. Un ou une spécialiste du suivi et de l'évaluation (gestion des données et suivi des résultats) (1 administrateur recruté sur le plan national) suivra les résultats obtenus par l'équipe de pays au titre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et en rendra compte et s'attachera à promouvoir le partage des connaissances aux niveaux national et régional. Ce fonctionnaire aidera également à l'élaboration et à l'exécution des plans d'évaluation et fournira un appui technique à l'équipe de pays pour l'élaboration et l'application d'une stratégie de recherche et de collecte de données qui s'accorde avec le bilan commun de pays et le plan-cadre, en recourant aux analyses empiriques, à l'exploration et à la représentation graphique de données pour établir des rapports sur divers sujets touchant le développement durable. Ce fonctionnaire établira et développera des partenariats stratégiques en matière de recherche et de collecte de données, notamment avec les entités des Nations Unies au Siège et au niveau régional, les homologues gouvernementaux, les instituts de recherche et la société civile.
- 96. Un coordonnateur ou une coordonnatrice des questions de développement (partenariats et financement du développement) (1 administrateur recruté sur le plan national) aidera à la planification et à la coordination des partenariats des Nations Unies en élaborant une stratégie de partenariat alignée sur le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui facilite la mise en place de stratégies et d'initiatives adaptées à la situation locale. Ce fonctionnaire consolidera les relations extérieures afin de renforcer les échanges avec les partenaires en vue d'améliorer les politiques et les pratiques en matière d'aide au développement. En s'appuyant sur le bilan commun de pays, le plan-cadre et la stratégie d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques (dite « MAPS »), ce fonctionnaire fournira au coordonnateur résident ou à la coordonnatrice résidente et à l'équipe de pays un appui technique et consultatif sur le financement du développement, y compris l'analyse de mécanismes de financement nouveaux et novateurs.

18-17051 **47/56**

Autres dépenses de personnel

- 97. Le montant demandé (1 700 000 dollars) permettra de couvrir :
- a) Une campagne de recrutement de 900 fonctionnaires au maximum (980 000 dollars) menée par les bureaux de pays du PNUD, qui exige des ressources hors programme non prises en compte dans les frais de gestion des bureaux de coordonnateur résident concernés ;
- b) Des dépenses liées à la cessation de service d'un montant de 720 000 dollars au titre des fonctionnaires des bureaux des coordonnateurs résidents qui ne sont pas en mesure d'intégrer le système des coordonnateurs résidents.

Consultants

- 98. Le montant demandé (22 100 000 dollars) permettra de couvrir :
- a) Dans les pays qui exécutent un nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les services d'un facilitateur devant animer l'atelier d'établissement des priorités stratégiques y relatives, rassemblant l'équipe de pays et des partenaires extérieurs, notamment les fonctionnaires homologues du pays hôte et les partenaires d'exécution ;
- b) Dans les pays qui exécutent un nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les services d'un analyste chargé d'aider à mettre au point le plan-cadre et le bilan commun de pays ;
- c) Dans les pays qui ont atteint la fin du cycle du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les services de deux spécialistes de l'évaluation chargés d'examiner les travaux y relatifs menés par l'équipe de pays ;
- d) Les services d'un facilitateur chargé d'animer l'atelier de planification annuel de l'équipe de pays.

Voyages

- 99. Le montant demandé (12 900 000 dollars) permettra de couvrir les frais de voyage de chaque bureau de coordonnateur résident à hauteur de 100 000 dollars, comme suit :
- a) Un voyage du coordonnateur résident à New York afin de participer à des réunions et des séances d'information avec des représentants du Bureau la coordination des activités de développement, des mécanismes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et des entités du système des Nations Unies pour le développement basées dans cette ville ;
- b) Deux voyages du coordonnateur résident à destination du bureau régional du Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin de participer à des discussions et réunions-bilan interinstitutions sur des questions régionales ainsi que de se concerter avec la commission économique régionale ;
- c) Un voyage du coordonnateur résident dans des pays de la région ou des capitales de pays donateurs afin de mobiliser des ressources permettant aux pays de programme d'atteindre leurs priorités nationales ;
- d) Dix déplacements à l'intérieur du pays en vue de participer à des manifestations et réunions nationales et infranationales, comme suit :
 - i) Quatre voyages du ou de la responsable de la planification stratégique/chef d'équipe ou d'autres membres du bureau du coordonnateur résident afin de participer à l'atelier régional sur le lancement du plan-cadre des Nations Unies

pour l'aide au développement, à l'atelier sur l'exécution de la Stratégie relative aux modalités de fonctionnement ou à d'autres réunions régionales, y compris des réunions de la commission économique régionale;

- ii) Cinq voyages du ou de la responsable de la planification stratégique/chef d'équipe du bureau de pays afin de participer à des visites en vue du contrôle sur le terrain de l'exécution des projets de l'équipe de pays ;
- iii) Un voyage du coordonnateur des activités de développement durable à destination du bureau régional afin de participer aux débats du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur les questions de développement durable touchant la région ;
- e) Dix voyages du ou de la responsable des données et des résultats, ou responsable de la communication ou de tout autre administrateur recruté sur le plan national du bureau du coordonnateur résident afin de participer à des visites auprès de projets de l'équipe de pays.

Services contractuels

100. Le montant demandé (34 705 300 dollars) permettra de couvrir :

- a) Des coûts directs d'un montant de 19 607 991 dollars au titre d'une solution clefs en main, en vertu de laquelle le PNUD se chargera de l'ensemble de l'appui administratif direct (services standard d'administration générale ainsi que de gestion des ressources humaines, du budget, des finances et des achats). Le fait que des bureaux de coordonnateurs résidents soient représentés avec des effectifs restreints dans 131 pays rend difficiles des économies d'échelle. Les services ponctuels et non standard ne relevant pas de la solution clefs en main (par exemple les voyages et autres activités telles que les services de consultants et l'organisation d'ateliers) seront directement facturés par le PNUD sur la base de la liste de prix universelle qu'il a établie;
- b) Un montant de 3 715 534 dollars correspondant à des frais exceptionnels de 4 % que le PNUD perçoit au titre d'un accord de services de gestion pour l'administration des effectifs, compte tenu du caractère particulier de cette prestation;
- c) Un montant de 4 931 759 dollars correspondant à des frais de 8 % au titre des dépenses autres que les dépenses de personnel, y compris frais de voyage et coûts directs, approuvé par le Conseil d'administration du PNUD aux fins du recouvrement des contributions aux ressources autres que les ressources de base. Le PNUD offrira une solution clefs en main, en vertu de laquelle il se chargera de l'ensemble de l'appui administratif direct (services standard d'administration générale ainsi que de gestion des ressources humaines, du budget, des finances et des achats). Les services ponctuels et non standard seront directement facturés par le PNUD sur la base de la liste de prix locale. Le fait que des bureaux de coordonnateurs résidents soient représentés avec des effectifs restreints dans 131 pays rend difficiles des économies d'échelle;
- d) Des services contractuels d'un montant de 6 450 000 dollars à l'appui des activités de coordination, cette somme devant couvrir la location des locaux et des installations de conférence où se rassembleront les parties prenantes en vue d'étayer l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en fonction des priorités et des besoins nationaux.

18-17051 **49/5**6

Frais généraux de fonctionnement

- 101. Le montant demandé (27 608 000 dollars) permettra de couvrir :
- a) La location d'installations (10 370 000 dollars) couvrant les dépenses effectives de location d'espaces dans les bureaux de pays du PNUD, calculées sur la base du nombre standard de mètres carrés défini par les Nations Unies à allouer à huit fonctionnaires. En outre, les prévisions de dépenses comprennent un montant standard de 50 000 dollars par an pour les bureaux actuellement occupés gratuitement en vertu de l'Accord de base type en matière d'assistance. Au 1^{er} janvier 2019, les bureaux couverts par l'Accord pourraient devenir payants si un accord dans ce sens venait à être négocié entre le PNUD et le gouvernement du pays hôte ;
- b) Des travaux d'aménagement des locaux d'un montant de 6 669 000 dollars, soit 50 000 dollars par an et par bureau, pour accueillir le personnel supplémentaire affecté au bureau du coordonnateur résident ;
- c) Des frais de fonctionnement d'un montant de 6 513 000 dollars, couvrant les équipements collectifs, les services contractuels de sécurité, les dépenses afférentes à l'informatique et aux communications et les services communs, sur la base des dépenses effectivement constatées pour les espaces loués dans les bureaux de pays du PNUD, au prorata du nombre de fonctionnaires des bureaux des coordonnateurs résidents;
- d) La location de véhicules, y compris le carburant et les frais d'entretien, estimée à 4 056 000 dollars sur la base des dépenses effectivement constatées pour les bureaux de pays du PNUD et à raison de deux véhicules par bureau de coordonnateur résident (soit un total de 262 véhicules) et de 1 300 dollars en carburant et en frais d'entretien par véhicule et par mois.

Dépenses de représentation

102. Le montant demandé (1 310 000 dollars) permettra de couvrir le coût des réceptions officielles organisées à l'intention des responsables des pays hôtes et des États Membres aux bureaux de coordonnateur résident dans 131 pays (soit 10 000 dollars par bureau).

Fournitures et accessoires

103. Le montant demandé (1 840 000 dollars) permettra de consacrer 146 dollars par fonctionnaire, par mois et par bureau à l'achat de fournitures et d'accessoires.

Mobilier et matériel

- 104. Le montant demandé (4 441 000 dollars) permettra de couvrir :
- a) L'achat d'un ordinateur portable (2 000 dollars par unité) et d'un téléphone portable (1 000 dollars par unité) pour chaque fonctionnaire, compte étant tenu des frais de stockage effectifs dans les bureaux de pays du PNUD;
- b) Les dépenses afférentes au mobilier et au matériel, compte étant tenu des frais de stockage effectifs dans les bureaux de pays du PNUD, pour sept personnes (le conducteur n'étant pas compris), la location de mobilier étant couverte à hauteur de 150 dollars par mois pour chaque membre du personnel.

C. Appui aux programmes

Ressources nécessaires : 11 573 300 dollars

105. L'appui aux programmes du système des coordonnateurs résidents est assuré, au Bureau de la coordination des activités de développement, par le Service de gestion des activités du système, l'objectif global étant de gérer les opérations du système de façon à en assurer la transparence et le contrôle. À cette fin, le Service fournit au Bureau des services et un appui administratif courants, au siège, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, l'informatique, les finances, les voyages, les achats et l'administration des plateformes. Il est responsable de l'élaboration et du contrôle du plan de travail et du budget relatifs aux activités du Bureau au siège et de la communication de l'information y relative. Il se charge des relations opérationnelles avec les prestataires de services du système des coordonnateurs résidents. Il prête également conseil et appui aux antennes régionales du Bureau et aux bureaux des coordonnateurs résidents. Il coordonne et supervise la budgétisation axée sur les résultats des activités du système des coordonnateurs résidents et la communication régulière de l'information y relative, y compris à la Cinquième Commission. Enfin, il est responsable de la gestion financière et de la communication de l'information concernant l'ensemble des sources de financement du système.

106. La répartition des ressources prévues pour l'appui au programme est indiquée dans les tableaux 24 à 26 ci-dessous.

Tableau 24 **Ressources nécessaires : appui aux programmes**

Catégorie	Ressources nécessaires (2019)	Postes
Postes	3 258,0	16
Autres objets de dépense	8 315,3	_
Total (déduction faite des contributions du personnel)	11 573,3	16

Tableau 25 Récapitulatif des ressources nécessaires, par objet de dépense : appui aux programmes

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (montant prévu)
Postes	3 258,0
Autres dépenses de personnel	255,9
Voyages	165,0
Services contractuels	7 500,8
Frais généraux de fonctionnement	329,0
Fournitures et accessoires	20,1
Mobilier et matériel	44,4
Total	11 573,3

18-17051 **51/56**

Tableau 26 **Postes nécessaires**

	Admii	nistrate	urs et f	Conction	naires	de ranį	g supér	ieur	Catégorie des services générau et catégories apparentées			Personnel recrui		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel		Autres classes	Administrateurs	Agents locaux	Total
Appui aux programmes	-	-	_	1	3	4	3	_	11	1	4	-	_	16

Postes

107. Le montant demandé (3 258 000 dollars) permettra de financer la création de 16 postes [1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 G (1°C) et 4 G (AC)]. Le Service de gestion des opérations du système des coordonnateurs résidents sera composé des postes ci-après.

108. Le ou la chef du Service de gestion des opérations du système (D-1) supervisera la gestion stratégique du Bureau de la coordination des activités de développement, y compris pour ce qui est de l'exécution des plans stratégiques et du contrôle y relatif, et veillera à la mise en place des dispositifs de planification et de communication de l'information requis s'agissant du système des coordonnateurs résidents. En plus de diriger, de superviser et de piloter les travaux du Service, le ou la titulaire assurera la coordination de l'appui à l'exécution des stratégies relatives aux modalités de fonctionnement, l'objet étant d'optimiser les opérations au niveau des pays en éliminant les doubles emplois et en tirant parti des économies d'échelle et des avantages comparatifs. Il ou elle représentera également le Bureau à des réunions internationales, régionales ou nationales pour tout ce qui touche les opérations.

109. Les trois postes P-5 sont les suivants :

- a) Spécialiste hors classe des ressources humaines (1 P-5): le ou la titulaire donnera à l'équipe de direction du Bureau de la coordination des activités de développement des conseils d'ordre stratégique quant à l'élaboration de politiques relatives aux ressources humaines du système des coordonnateurs résidents ainsi qu'en ce qui concerne les questions contractuelles relatives aux coordonnateurs résidents, à leurs bureaux et aux antennes régionales du Bureau;
- b) Chef de la Section des finances du système (1 P-5): le ou la titulaire pilotera l'élaboration de politiques et stratégies financières et de gestion axée sur les résultats et en supervisera la mise en œuvre, l'Assemblée générale ayant demandé qu'il soit rendu compte des résultats obtenus à l'échelle du système, que ce soit au siège, ou aux niveaux des régions et des pays. Il ou elle établira un dispositif permettant d'intégrer, pour l'ensemble du système, les données relatives aux résultats obtenus dans les pays ou à l'échelle régionale aux fins des travaux d'analyse, de la communication de l'information et de la budgétisation axée sur les résultats ;
- c) Chef de la Section des opérations du système (1 P-5): le ou la titulaire prêtera des conseils d'ordre stratégique à la direction du Bureau de la coordination des activités de développement en ce qui concerne l'exécution des opérations du système et donnera des orientations générales au ou à la chef du Service quant à l'élaboration et à la gestion de stratégies globales et de politiques et procédures interdivisions/interdépartements. Il ou elle gérera l'appui prêté aux services opérationnels sur le terrain et au Bureau, au Siège.

110. Les cinq postes P-4 sont les suivants :

- a) Administrateur ou administratrice de programmes (1 P-4): le ou la titulaire prêtera un appui technique aux fins de la supervision du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, y compris pour ce qui est de la planification stratégique, du suivi et de la communication de l'information à l'Assemblée générale. Il ou elle analysera l'allocation de ressources sous l'angle de la gestion des risques opérationnels, mettra au point des outils de communication de l'information et établira des rapports afin de s'assurer que le système de gestion de l'information du Groupe est conforme aux besoins du système des coordonnateurs résidents ;
- b) Spécialiste des finances et du budget (1 P-4): le ou la titulaire prêtera un appui technique au ou à la chef de la Section des finances du système afin de l'aider à gérer la totalité des ressources financières, y compris lors des phases de planification, de contrôle de l'exécution et de communication de l'information. Entre autres tâches, il ou elle prêtera un appui technique aux fins de la gestion du budget du système des coordonnateurs résidents et veillera à l'efficacité et à la précision de la planification, de la gestion et du contrôle des ressources financières ainsi que de la communication de l'information y relative ;
- c) Spécialiste de la gestion de l'information (plateformes d'information intégrées du système de coordonnateurs résidents) (1 P-4): le ou la titulaire contribuera à arrêter les politiques, procédures, objectifs et directives d'ensemble concernant le développement et l'administration stratégiques des plateformes du Bureau de la coordination des activités de développement, en collaboration avec les responsables des services fonctionnels, de façon à garantir la viabilité des besoins de développement ainsi que la rationalisation et l'efficacité de l'administration des plateformes, bases de données et réseaux du Groupe des Nations Unies pour le développement ainsi qu'à assurer la prestation de services de documentation, la description archivistique et la gestion des systèmes ;
- d) Administrateur ou administratrice de programmes (planification stratégique) (1 P-4): le ou la titulaire gérera la planification intégrée des travaux du Bureau de la coordination des activités de développement et prêtera à celui-ci un appui en matière de planification stratégique, de gestion du budget et de communication de l'information, en particulier s'agissant du programme de travail et du budget du Service. Il ou elle prêtera également un appui stratégique aux fins de l'élaboration de la procédure de planification stratégique que devra suivre le Groupe des Nations Unies pour le développement pour définir les priorités stratégiques et le cadre de résultats du système des coordonnateurs résidents ;
- e) Fonctionnaire d'administration (Opérations du système des coordonnateurs résidents) (1 P-4) : le ou la titulaire assurera l'appui aux opérations de l'ensemble du système des coordonnateurs résidents, aussi bien sur le terrain qu'au Siège. Il ou elle contribuera à mettre au point les politiques opérationnelles applicables au système des coordonnateurs résidents et proposera des solutions aux questions opérationnelles qui se posent au niveau des pays et des régions.

111. Les deux postes P-3 sont les suivants :

a) Un fonctionnaire chargé des achats (P-3) dont le rôle sera de planifier, mettre en place et gérer tous les aspects relatifs aux achats et aux marchés de projets complexes portant sur l'acquisition de biens et services dans le monde entier. Ce fonctionnaire fournira des conseils aux bureaux des coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies sur l'adoption des directives relatives à la passation de marchés définies par le Secrétariat de l'ONU;

18-17051 53/56

- b) Un spécialiste des finances et du budget (P-3), qui contribuera à la mise au point de méthodes de travail pour les opérations financières du siège, fournira un appui stratégique aux bureaux des coordonnateurs résidents et aux équipes de pays sur les questions financières et précisera le contenu des consignes générales internes dans le domaine des finances. Ce fonctionnaire donnera également des orientations aux bureaux des coordonnateurs résidents et aux équipes de pays sur l'établissement des budgets, l'analyse, la communication de l'information et les procédures d'approbation.
- 112. Un assistant au budget et aux finances [agent des services généraux (1^{re} classe)] sera chargé de fournir un appui technique à la planification budgétaire, d'administrer le système de recouvrement des coûts et de tenir le registre des contributions, et d'aider les membres de la direction à formuler des explications concernant les ressources demandées dans les projets de budget.
- 113. Les quatre postes d'agent des services généraux (autres classes) sont les suivants :
- a) Un assistant aux systèmes d'information [agent des services généraux (Autres classes)], qui veillera au respect des normes, consignes et procédures en matière de technologie et de gestion des systèmes d'information internes dans l'environnement technologique du Bureau de la coordination des activités de développement. Ce fonctionnaire secondera le centre d'assistance dans ses fonctions relatives aux plateformes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et organisera des séances de formation à la résolution des problèmes informatiques à l'intention du personnel du Bureau ;
- b) Un assistant aux achats [agent des services généraux (Autres classes)], qui sera la personne référente du Bureau pour la logistique et l'organisation de manifestations et aidera le fonctionnaire chargé des achats à appliquer les stratégies et mesures relatives aux achats ;
- c) Un assistant chargé des ressources humaines [agent des services généraux (Autres classes)], qui encadrera les activités du centre d'assistance pour les questions interinstitutions relevant des ressources humaines en assurant le suivi, l'orientation et le contrôle des demandes au sein du Bureau de façon à ce que des réponses soient apportées en temps voulu. Ce fonctionnaire aidera le spécialiste des ressources humaines à mener à bien les procédures de recrutement, notamment à préparer les définitions d'emploi, le classement des emplois, les avis de vacance de poste, la vérification des antécédents des candidats et la documentation se rapportant à la procédure d'examen;
- d) Un assistant (programmes) [agent des services généraux (Autres classes)], qui fournira un appui administratif au chef de service et rédigera toutes les communications relatives aux opérations liées aux programmes et aux projets, notamment les plans de travail, les projets de budget et les versions révisées de ces documents, ainsi que d'autres documents connexes.

Autres dépenses de personnel

114. Le montant de 255 900 dollars doit financer le personnel temporaire (autre que pour les réunions), l'administration des états de paie, les frais de formation et les heures supplémentaires en période de forte activité.

Voyages

- 115. Le montant de 165 000 dollars doit permettre de couvrir :
- a) Cinq voyages d'une durée de trois jours ouvrables à destination de chacun des cinq bureaux régionaux pour le chef du Service de gestion des activités du système des coordonnateurs résidents et l'administrateur de programmes, afin que ces derniers rencontrent les directeurs des bureaux régionaux et leurs équipes dans le but de leur dispenser des séances de formation et de leur offrir des conseils et des orientations à l'appui de la gestion des activités ;
- b) Vingt-cinq voyages à destination des pays de programmes et des bureaux régionaux dans le but de dispenser des séances de formation et d'offrir des conseils et des orientations à l'appui de la gestion des activités.

Services contractuels

116. La revitalisation du système des coordonnateurs résidents se traduira par une augmentation des services aux clients administrés par le Secrétariat de l'ONU, lequel devra s'appuyer sur un large éventail de services fournis par différents bureaux du Siège, notamment du Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines, Division de la planification des programmes et du budget), du Bureau des services centraux d'appui, du Bureau de l'informatique et des communications et du Bureau des affaires juridiques. Le coût de ces services est évalué à 7 500 800 dollars.

Frais généraux de fonctionnement

117. Le montant de 329 000 dollars doit permettre de couvrir les frais de communication (téléphones mobiles et lignes fixes) et les services collectifs de distribution, les services de messagerie et les frais d'impression.

Fournitures et accessoires

118. Le montant de 20 100 dollars doit financer les fournitures et accessoires de bureau d'usage quotidien.

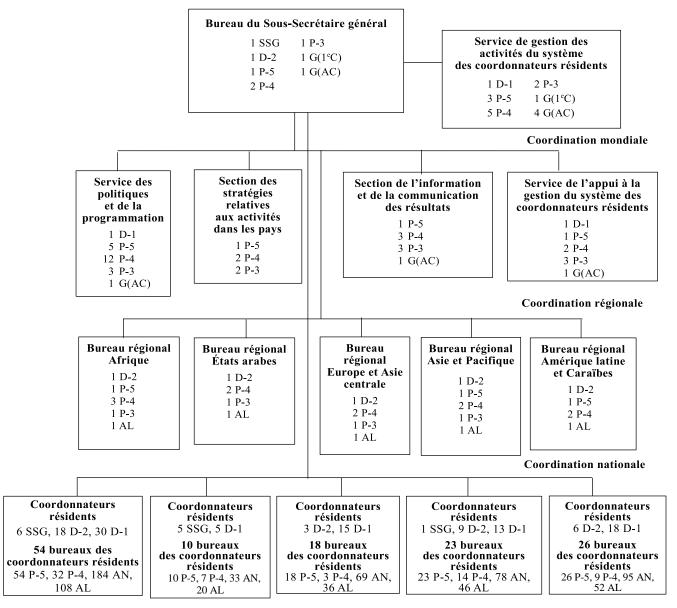
Mobilier et matériel

119. Le montant de 44 400 dollars doit permettre de financer le remplacement du matériel de bureau.

18-17051 **55/56**

Annexe III

Organigramme et répartition des postes pour 2019*



^{*} Ne figurent dans l'organigramme que les postes devant être financés par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées au cours de l'exercice 2018-2019

Abréviations: AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; G(1°C): agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); SSG = sous-secrétaire général.